

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de MONCLAR-DE-QUERCY

Contrat Cadre

2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Christian ASTRUC son Président

La Commune de Monclar-de-Quercy, représentée par Monsieur Jean-Paul ALBERT, son Maire

La Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron représentée par Monsieur TELLIER son Président

Le PETR du Pays Midi-Quercy, représenté par Monsieur Jacques CALMETTES, son Président,

Le CAUE de Tarn-et-Garonne, représenté par Madame Colette JALAISE sa Présidente

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par Madame Sophie LAFENETRE, sa Directrice

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Monclar-de-Quercy,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en oeuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Monclar-de-Quercy en date du _____,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Quercy Vert en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR du Pays Midi-Quercy en date du 30/11/2018,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la Commune de Monclar en Quercy, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron / d'Agglomération de XXXXX + XXXX (PETR, Pays,...) :
Pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la/des Communes de XXX vis-à-vis de son/leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

A. Monclar-de-Quercy : Le Bourg-Centre du Quercy-Vert

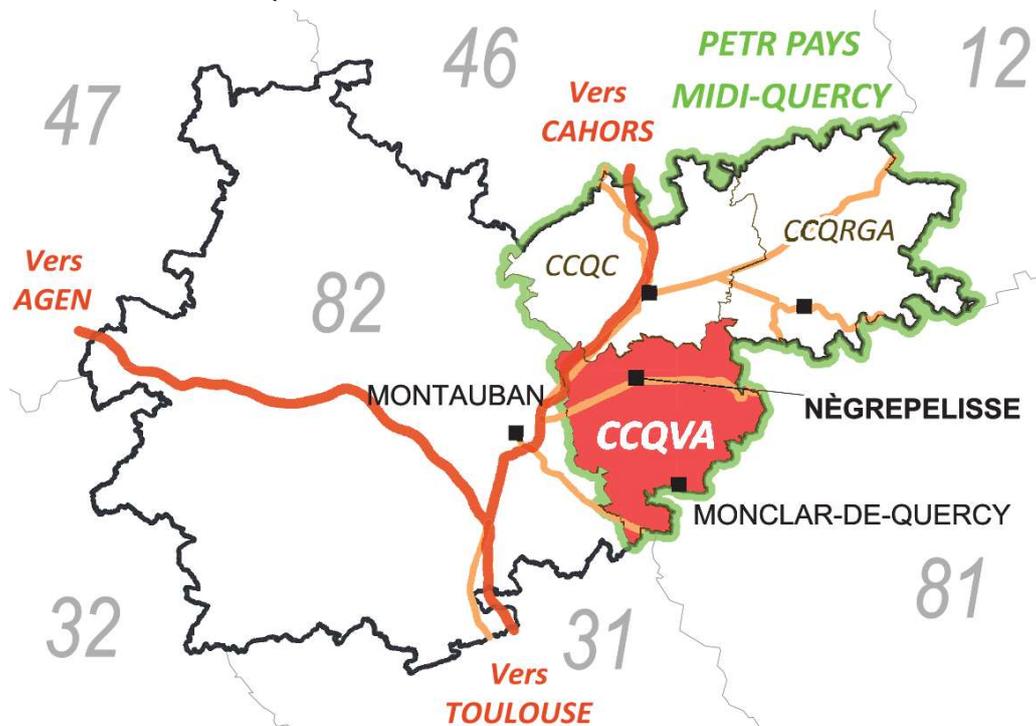
Monclar-de-Quercy est un bourg qui a été fondé avant l'an 1000 qui s'est développé sur un « petit mont » en forme de pain de sucre, jadis fortifié, jusqu'à la démolition du château après la Révolution.

La région de Monclar-de-Quercy, dite Quercy Vert, est enclavée dans un couloir constitué par la vallée du ruisseau du Tescounet et enserrée dans un rideau de collines d'une altitude inférieure à 300m. Monclar est tournée à la fois vers Montauban (20 km), Toulouse (55 km) et Gaillac (35kms) ; mais sa zone de chalandise propre s'étend vers les petites communes voisines du Tarn, jusqu'à la rivière du Tescou.

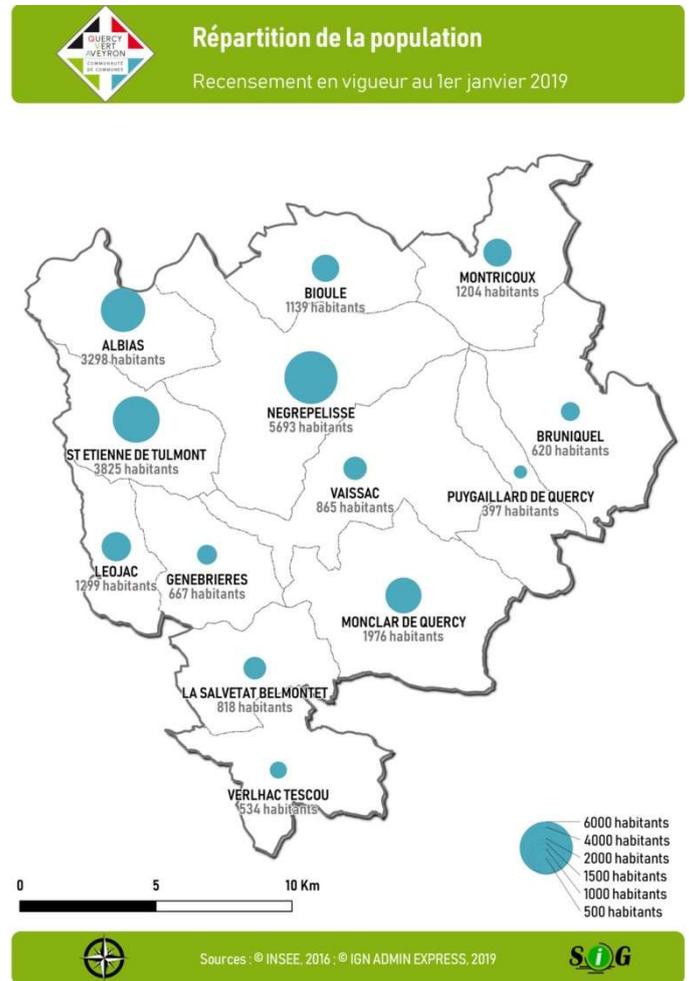
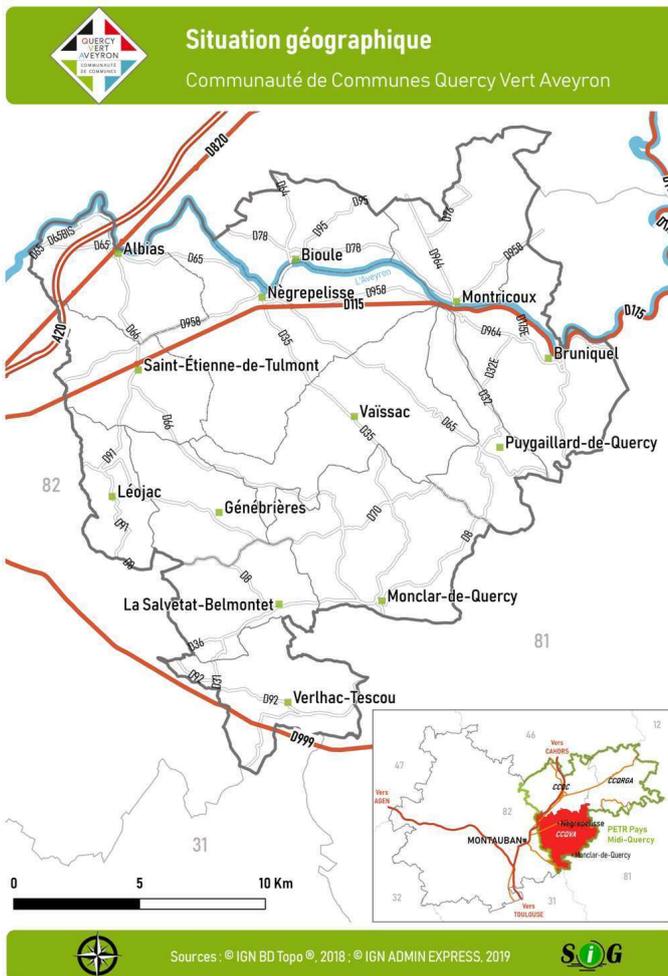
La commune appartient au pôle d'équilibre Territorial et rural du Pays Midi Quercy. Il regroupe 49 communes pour environ 50 000 habitants répartis inégalement sur un peu plus de 1 220 km² (soit une densité de plus de 40 hab/m²).

Le PETR compte 3 grands bassins de vie que sont Caussade, Nègrepelisse, Saint Antonin Noble Val.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY VERT AVEYRON



Ancien chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne, Monclar-de-Quercy appartient désormais également à la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (4^{ème} commune la plus peuplée) qui a été créée à la suite du Schéma de coopération intercommunale (SDCI) prenant effet le 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion entre les communautés de communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (7 communes) et du Quercy Vert (6 communes). Suite à cette fusion, cette nouvelle intercommunalité est donc composée de 13 communes.



Après une longue période d'érosion de sa population entre 1900 et 1980, Monclar a connu une inversion spectaculaire de sa situation démographique ; au point qu'entre les recensements de 1980 et de 2019, la population a doublé passant de 950 habitants à 1 967 habitants.

Afin d'accueillir cette nouvelle population, la commune a développé de nouvelles zones pavillonnaires à la périphérie du bourg pour pouvoir bâtir des logements individuels adaptés aux normes contemporaines et s'est également dotée de logements sociaux (on en dénombre une quarantaine actuellement).

Peu à peu, ces nouvelles zones pavillonnaires ont permis d'offrir des logements individuels aux ménages mais ont également participé à la désertification progressive des logements en centre historique.

Si la population reste globalement composée de jeunes ménages la part des plus de 60 ans est de plus en plus importante sur la commune, amenant de nouveaux besoins en termes de logements, d'accessibilité et de services à la personne.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 522	100,0	1 981	100,0	1 993	100,0
0 à 14 ans	292	19,5	442	23,5	467	23,4
15 à 29 ans	216	14,2	256	13,6	252	12,7
30 à 44 ans	315	20,7	410	21,9	404	20,3
45 à 59 ans	309	20,3	322	17,1	370	19,6
60 à 74 ans	215	14,1	247	13,1	293	14,7
75 ans ou plus	185	12,1	203	10,9	207	10,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Pour les activités de santé, la création d'un EHPAD a permis de fixer la population de retraités ; la préoccupation actuelle est la création d'un Espace de Santé pour améliorer l'offre de soins et préserver la présence médicale. Longtemps cantonné aux seules activités agricoles, commerciales et administratives (avec un fort pourcentage de retraités), Monclar a pu stopper la perte de vitesse de son tissu économique, par la création d'un pôle commercial, où des boutiques essentielles (économie présenteielle) ont été regroupées autour d'un petit supermarché. Depuis quelques activités nouvelles se sont également implantées au sein du bourg de Monclar.

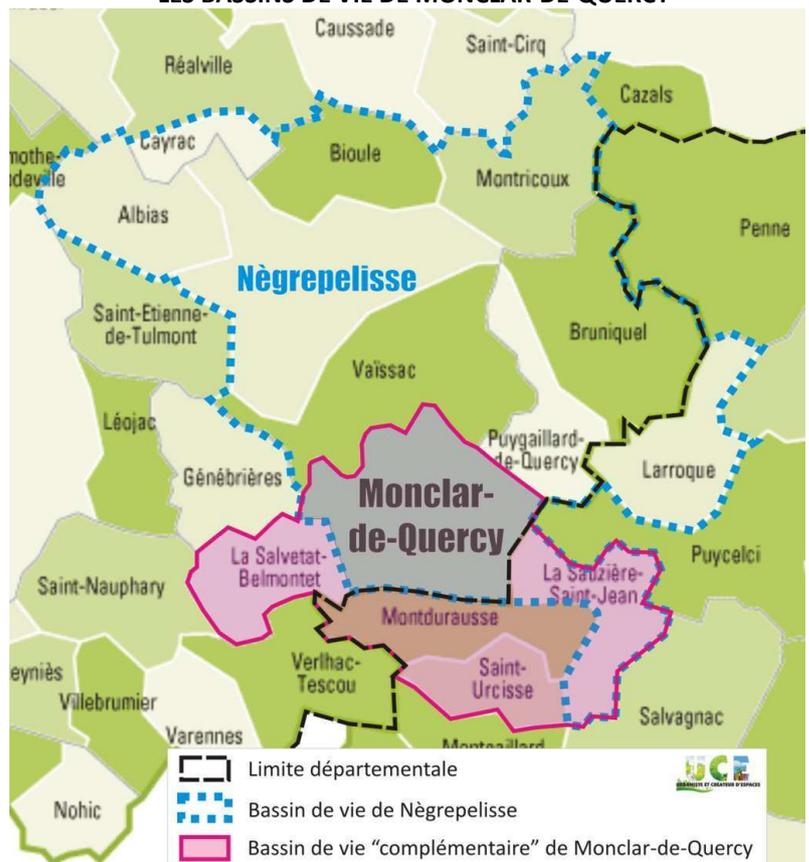
Montauban et Gaillac situées à égale distance (environ 30 minutes en voiture) de Monclar-de-Quercy exercent une influence sur son évolution démographique et économique.

Cependant, selon l'étude d'élaboration du SCOT Midi-Quercy, Monclar-de-Quercy appartient au bassin de vie de Nègrepelisse tout en jouant un rôle très important au sein de son territoire :

En effet, le secteur de Monclar-de-Quercy constitue une microrégion spécifique, avec son propre bassin de vie, difficile à rattacher à un autre secteur aux dimensions plus importantes, en raison des distances (pas de ville à moins de 20kms) et de voies de communication plutôt difficiles.

Son bourg offre une gamme élevée de services et constitue un pôle de services intermédiaires. En effet, Monclar-de-Quercy, en limite sud-est du Tarn-et-Garonne, est tournée vers des communes du département du Tarn¹ et représente un pôle secondaire renforçant l'équilibre des fonctions résidentielles et économique à l'échelle du Pays Midi-Quercy et complétant

LES BASSINS DE VIE DE MONCLAR-DE-QUERCY



¹ Pas uniquement du Tarn (81) : La Salvetat-Belmontet (82) - 818 hab

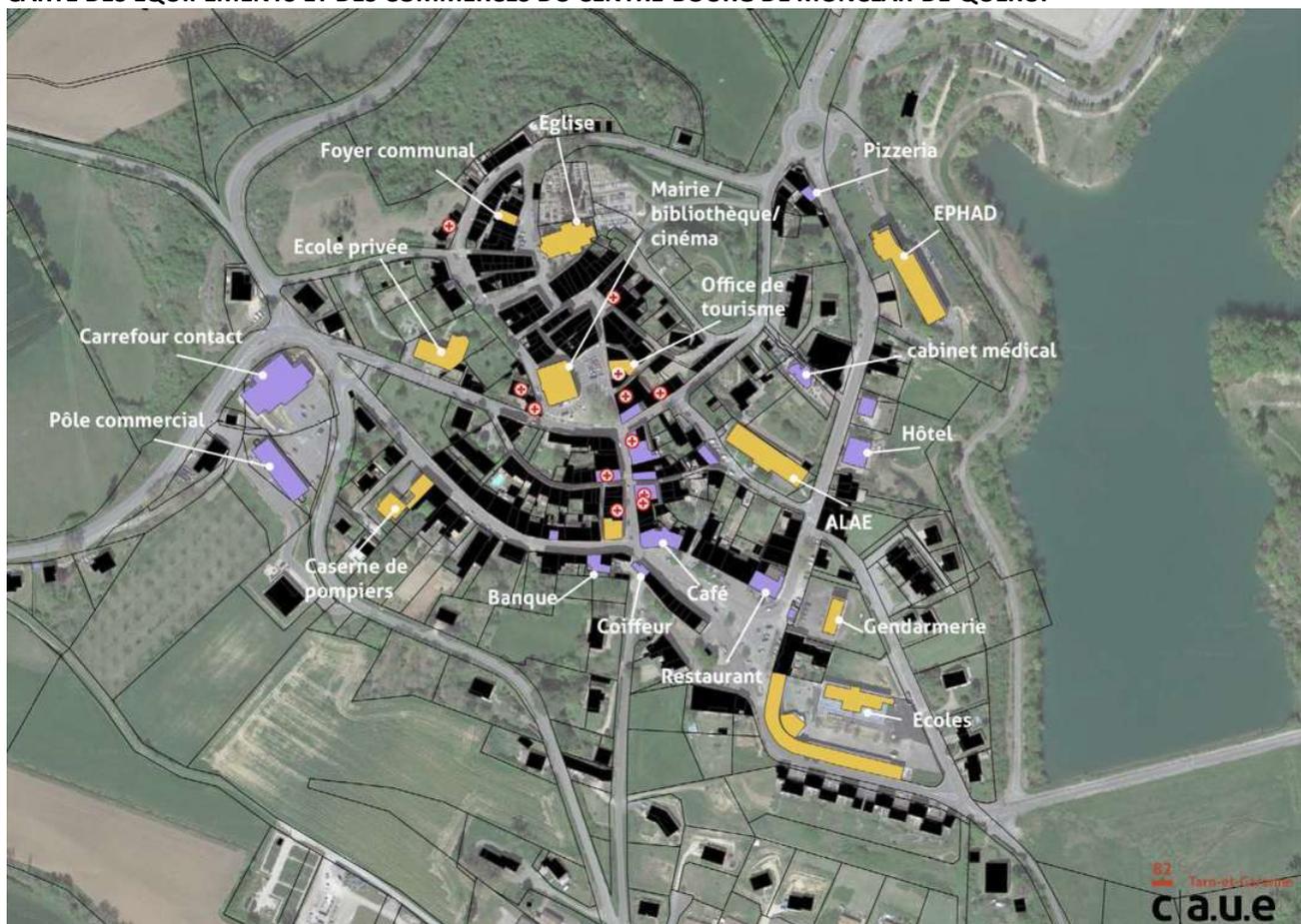
l'offre du pôle principal en termes de services, d'équipements intermédiaires et d'emplois.

Monclar est attractif pour les habitants des communes environnantes grâce à ses emplois et ses services. Elle attire ainsi les habitants des communes environnantes par l'emploi et les services.

Les 3 communes (*Montdurausse - 399 hab, La Sauzière Saint-Jean - 270 hab et dans une moindre mesure Saint-Urcisse - 226 hab*) de la frange Ouest de l'agglomération Gaillac-Graulhet connaissent une croissance démographique soutenue, et largement supérieure à la moyenne du territoire, en lien avec le desserrement de l'agglomération toulousaine.

Ces communes ne bénéficiant pas d'équipements et de services suffisants, profitent des activités présentes et des équipements de Monclar-de-Quercy.

CARTE DES EQUIPEMENTS ET DES COMMERCES DU CENTRE-BOURG DE MONCLAR-DE-QUERCY



Voici quelques données de **fréquentation des principaux équipements et services** présents au sein de la commune :

- Ecoles (primaires et maternelles)
 - Publique : environ 170 élèves
 - Privée : environ 120 élèves
- 1/3 de l'effectif scolaire provient de ménages hors commune, notamment du Tarn.
- Périscolaire (Maison de l'enfance) : environ 300 enfants
- Crèche : environ 40 enfants en cumulé (sur 18 places simultanées)
- Supermarché : Environ 700m² - classification Carrefour Contact : Plus du tiers du chiffre d'affaires sur les 3 mois de saison touristique

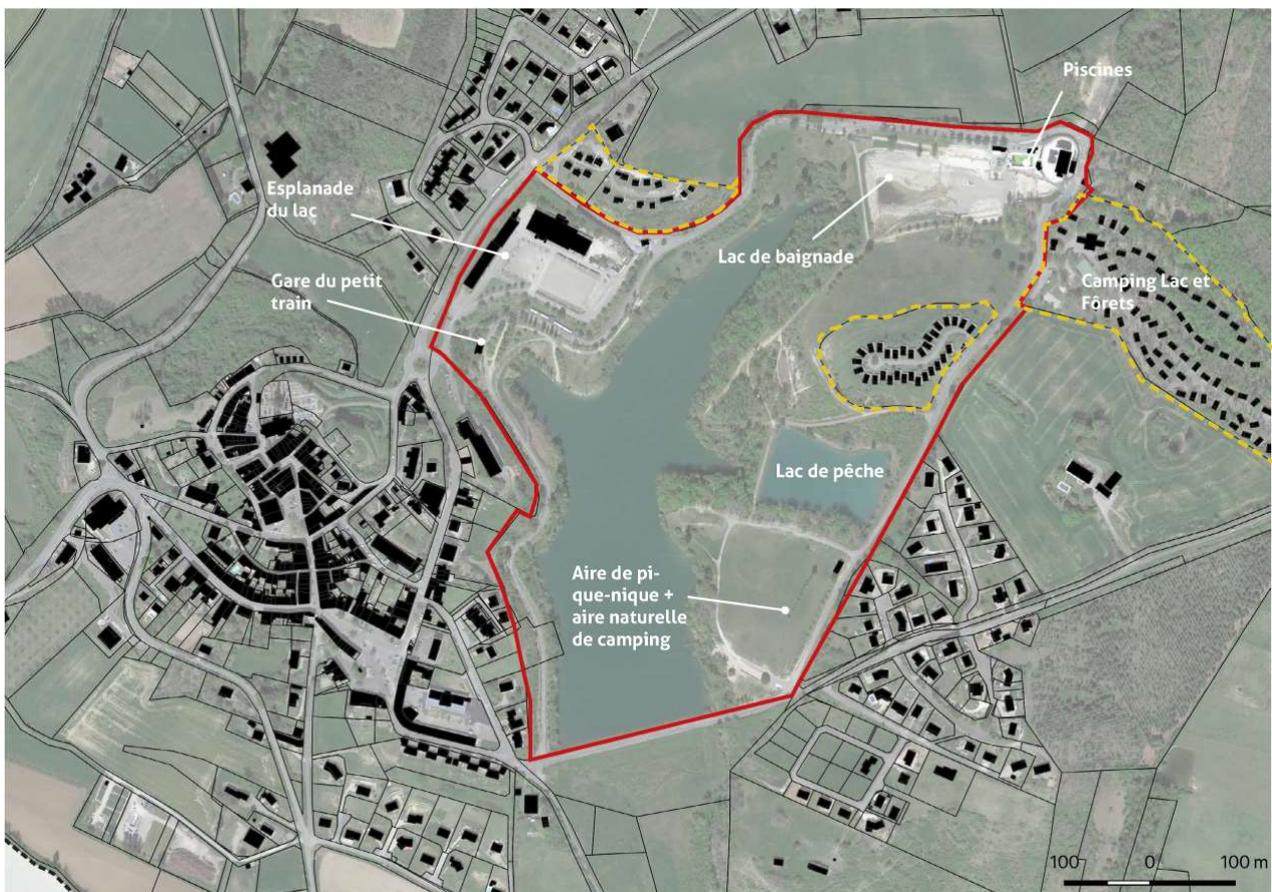
- Population de santé : un seul médecin – patientelle : 2000 à 2500 patients
- Pharmacie : ouverture prochaine d'une boutique d'optique
- Annexe d'une étude notariale
- Station carburant automatique
- Agence bancaire cantonale Crédit Agricole.

Selon une estimation de la commune, 25% minimum de la fréquentation de ces équipements et services sont issus des communes voisines du Tarn.

Un projet d'espace Santé est engagé à proximité de l'EPHAD regroupant des professionnels de la santé exerçant plusieurs disciplines différentes.

Le bourg de Monclar-de-Quercy rayonne également par son attractivité touristique générée par la base de loisirs des Trois Lacs.

La base loisirs compte environ 80000 entrées par an, avec un passage à la piscine pour environ ¼ des entrées.



Conseil du CAUE 82 |

Le village doit surtout son dynamisme actuel à la création de la base de loisirs (entreprise entre 1975 et 1980) qui est sans cesse améliorée et complétée jusqu'à ce jour par des investissements nouveaux très conséquents. Cette base de loisirs est actuellement la plus fréquentée du département de Tarn-et-Garonne et n'a cessé de progresser au cours des 30 dernières années, **au point d'atteindre en 2018 le chiffre record de 100 000 visiteurs pour une seule saison.**

B. Monclar-de-Quercy : une dynamique démographique forte avec un tissu reconquérir

Depuis une trentaine d'années, Monclar-de-Quercy ressent une pression démographique et urbaine du fait de la proximité géographique des grands pôles économiques (Montauban, Gaillac et Toulouse).

Les nouveaux habitants ont été fortement attirés par un cadre de vie agréable, une offre complète de services de proximité et un foncier moins onéreux, tout en restant à proximité des grands bassins d'emploi.

Afin d'accueillir cette nouvelle population, la commune a développé de nouvelles zones pavillonnaires à la périphérie du bourg pour pouvoir bâtir des logements individuels adaptés aux normes contemporaines.

En effet, les anciennes bâtisses du centre historique, faiblement adaptées aux personnes âgées (problématique d'accessibilité) et désertées des jeunes ménages (coût d'achat trop élevé, besoin de rénovation, passoire thermique) se voient peu à peu abandonnées des ménages. On observe ainsi aisément d'anciennes bâtisses aux volets fermés dans le centre historique du village qui se dégradent de plus en plus. Certains bâtiments anciens sont notamment en péril malgré diverses initiatives de l'OPAH.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	752	100,0	992	100,0	1 078	100,0
Résidences principales	606	80,5	726	73,2	804	74,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	13,4	196	19,8	197	18,3
Logements vacants	46	6,1	69	7,0	77	7,1
Maisons	671	89,2	795	80,2	950	88,1
Appartements	74	9,8	197	19,8	106	9,9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

Le parc de logements presque exclusivement représenté par l'habitat individuel se retrouve de plus en plus menacé et dégradé en centre-historique. Ce phénomène participe à l'impression de désertification progressive du bourg. Un processus de rénovation énergétique des bâtiments anciens du bourg devra également être mené.

On remarque une légère augmentation des résidences secondaires sur la commune, qui s'explique par l'attractivité de la base de loisirs en période estivale. Si ce phénomène permet de maintenir l'état du parc de logement, il participe à l'impression de désertification du bourg à l'année.

La diminution de logements occupés se répercute directement sur la pérennité des commerces et services, qui disparaissent peu à peu des rez-de-chaussée des bâtisses du centre historique :

**DIAGNOSTIC
MONCLAR-DE-QUERCY**

Le diagnostic des bâtiments fait état de : 32 bâtiments² qui présentent un confort et/ou un état médiocre à mauvais et 31 logements vacants (OPAH) ont également été repérés.

La municipalité se veut volontaire quant à l'amélioration du parc de logement du bourg. En plus de la maîtrise foncière de plusieurs espaces et bâtiments, elle bénéficie par le biais de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron d'une OPAH facilitant la rénovation du bâti ancien par les propriétaires.

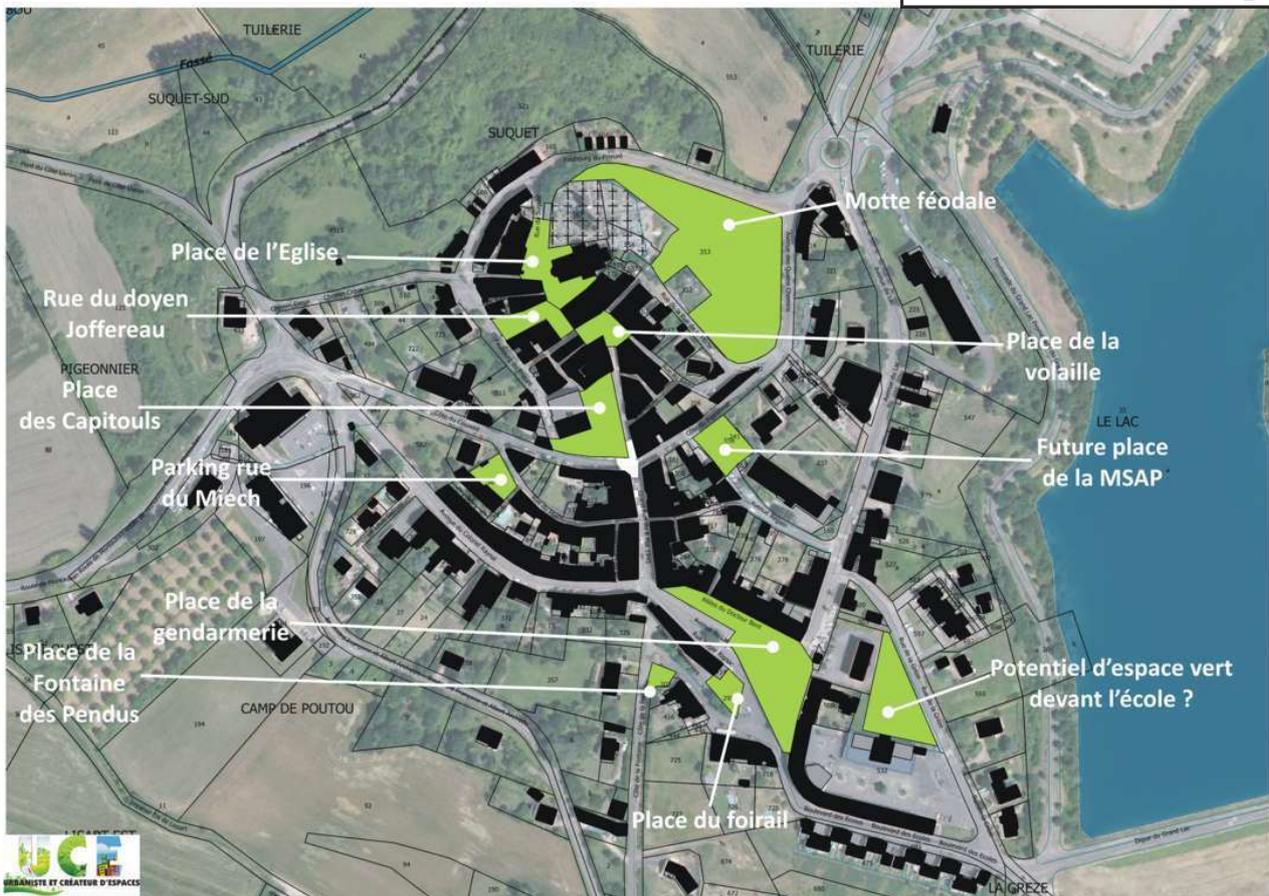
Toutefois, la lutte contre la vacance structurelle au sein du centre-historique doit être plus engagée par la municipalité afin de répondre aux enjeux techniques, démographiques et d'aménagement.

C. Monclar-de-Quercy : des espaces publics et des mobilités à améliorer

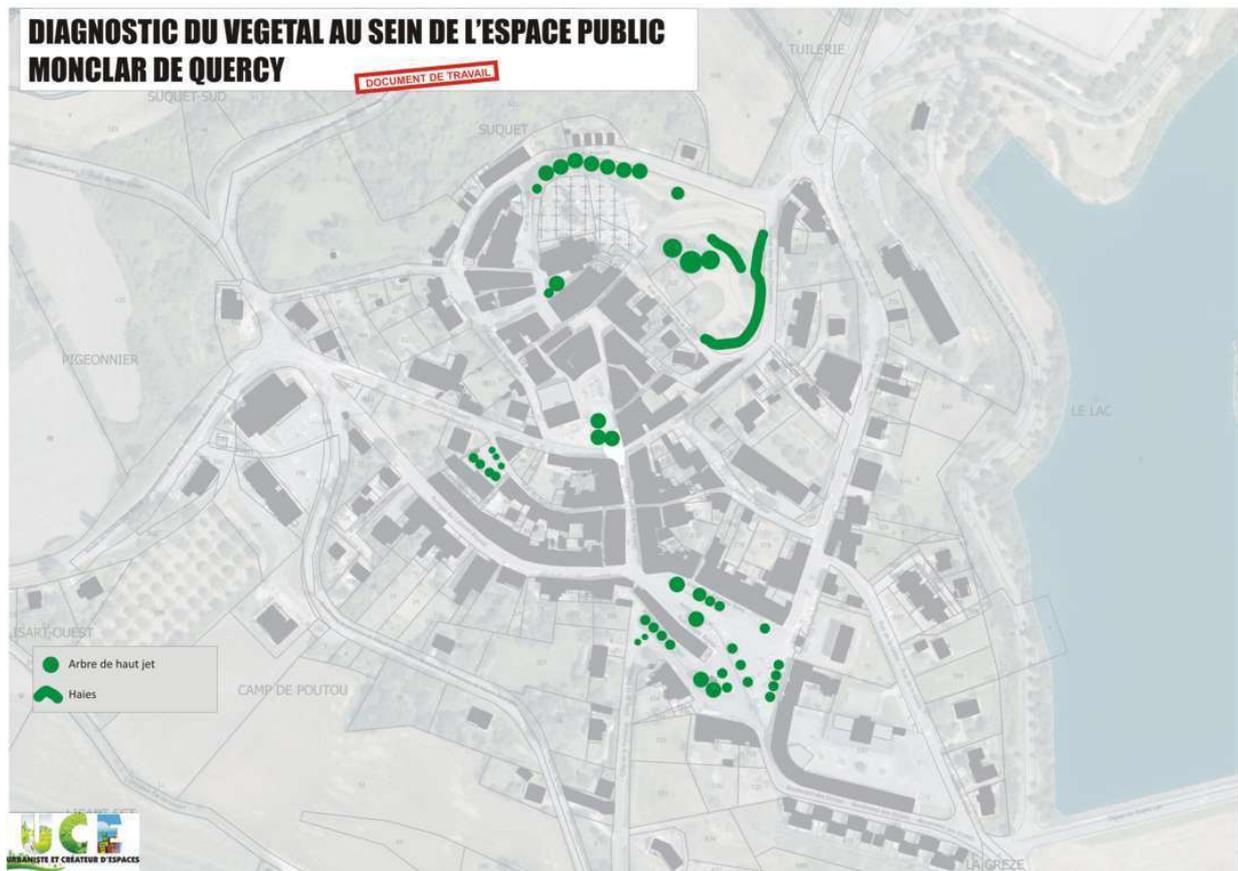
Composé d'espaces ouverts, le village dispose en majorité d'espaces minéraux (places, aires de stationnement). Ces espaces sont parfois plantés d'arbres d'alignement ou d'ornement.

² Certains de ces bâtiments sont également vacants. Le diagnostic a identifié en priorité des immeubles inadaptés au logement.

CARTE DES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS DE MONCLAR-DE-QUERCY

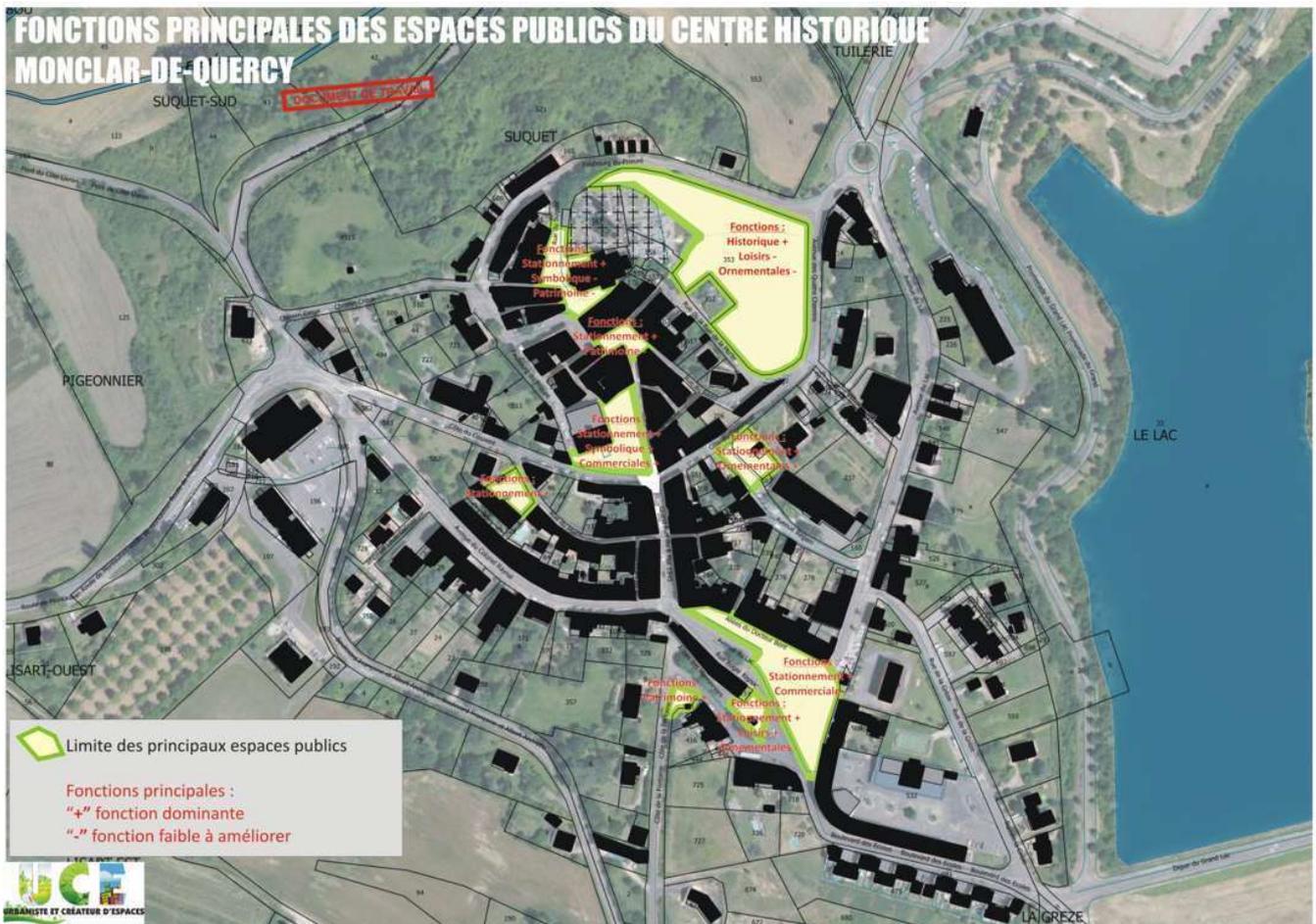


Seul un "espace vert" a été recensé au sein du village (la motte féodale).



Les espaces publics étant faiblement aménagés, peu à peu ils ont été envahis a de moins en moins sa place. La fonction de la Place est donc majoritairement devenue le stationnement.

Ces espaces devront proposer plusieurs fonctions liées à leur situation et leur configuration par rapport aux besoins.



En effet, ils remplissent de moins en moins une fonction d'urbanité du fait de l'omniprésence de la voiture (stationnement) liée aux besoins résidentiels à et l'activité commerciale ou de services.

D'une manière générale, l'offre de stationnement public apparaît fortement anarchique sur les principaux espaces publics. Cette situation entraîne des difficultés de lecture et donc d'usage de l'offre. Celle-ci est confuse à cause d'une absence de signalisation des places publiques disponibles au sein du village et d'une offre non matérialisée.

L'absence de liaison confortable et sécurisée entre le centre historique et le lac crée une impression de cloisonnement des espaces du bourg. L'attractivité de la base de loisirs pourrait mieux bénéficier au reste du centre historique par la mise en place de cheminements. A l'inverse, la population du bourg pourrait mieux profiter des promenades et des équipements du lac et ainsi améliorer son cadre de vie.

LA TRAVERSÉE ET DES ENTRÉES DE VILLAGE À REQUALIFIER AFIN D'Y DÉVELOPPER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ



Entrée de ville à requalifier



Réaménagement de la traversée à prévoir (sécurisation / végétalisation / sens de circulation)

La municipalité a lancé une étude de réaménagement de la traversée du village afin de sécuriser et faciliter l'accès au centre bourg. La première phase est en cours de réalisation.

D. Diagnostic synthétique

<u>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</u>	
<u>En matière socio-démographique :</u>	
<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance démographique importante (+10% entre 2011 et 2016) due à un solde migratoire fortement excédentaire depuis 1982. - Une population globalement jeune avec 56,4% de la population ayant moins de 45 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - La tranche d'âge des 60-74 ans a fortement augmenté de 2007 à 2017 (+36.2 %). Les plus de 60 ans représentent un quart de la population. - 67% des ménages remplissent les conditions d'attribution de logements HLM.
<i>Opportunités :</i>	<i>Menaces :</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Monclar-de-Quercy est attractive car elle profite de sa proximité avec l'agglomération Montalbanaise et les communes tarnaises proches et de son offre de services de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement progressif de la population rend nécessaire d'adapter les équipements, les services (de santé notamment), les espaces publics et les logements à leurs besoins

En matière d'habitat

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une quarantaine de logements sociaux en centre-bourg. - Un parc de logements composé majoritairement de maisons individuelles (88,1%) et de grande taille (77%) pour accueillir des familles. - Une offre locative (HLM et autres) convenable : 26,8%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements anciens (33,1% des résidences principales sont construites avant 1949). - 4,47% des résidences principales sont de qualité médiocre. Un tiers de ces logements est occupé par des ménages pauvres. - Une augmentation de résidences secondaires (18,3 %) et de logements vacants (7,1%) qui participent à l'impression de désertification du centre-bourg. - 28 % du parc social ont une performance énergétique faible (F). - Une adaptation nécessaire des logements en centre-ville de plus en plus dégradés afin de les rendre plus attractifs (ouverture, jardin, ascenseur, balcon...) - La croissance démographique s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve que sur la remobilisation du parc existant.
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> - De petites opérations publiques pourraient permettre la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui compléteront l'offre de logements. - Une importante maîtrise foncière communale d'espaces et d'immeubles au sein du centre historique pourrait permettre l'aménagement de nouveaux quartiers ou la réalisation d'opérations immobilières plus confortables participant ainsi à la redynamisation du centre historique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'inconfort et l'inadéquation des logements anciens avec les besoins rendent très difficile la revitalisation du centre-historique.
En matière de mobilité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un centre-ville accessible et disposant de nombreux stationnement - La proximité des commerces et services permettent aux habitants de privilégier les déplacements piétons - De nombreuses ruelles et venelles étroites permettent la circulation piétonne. - Existence d'une promenade piétonne autour des lacs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hégémonie de la voiture. 2/3 des actifs habitant à Monclar-de-Quercy utilisent des moyens de transport motorisés pour se rendre au travail (hors de la commune). - Absence de liaisons simples et lisibles entre le centre-bourg et la base de loisirs. - Problème de stationnement anarchique sur les placette et ruelles du centre historique. - Les ruelles étroites en centre-bourg ne sont pas adaptées au gabarit des voitures et des circulations partagées (piétons/voitures). - Un plan de circulation peu lisible. - Sécuriser le complexe scolaire et améliorer le confort du trajet des élèves vers la cantine municipale.

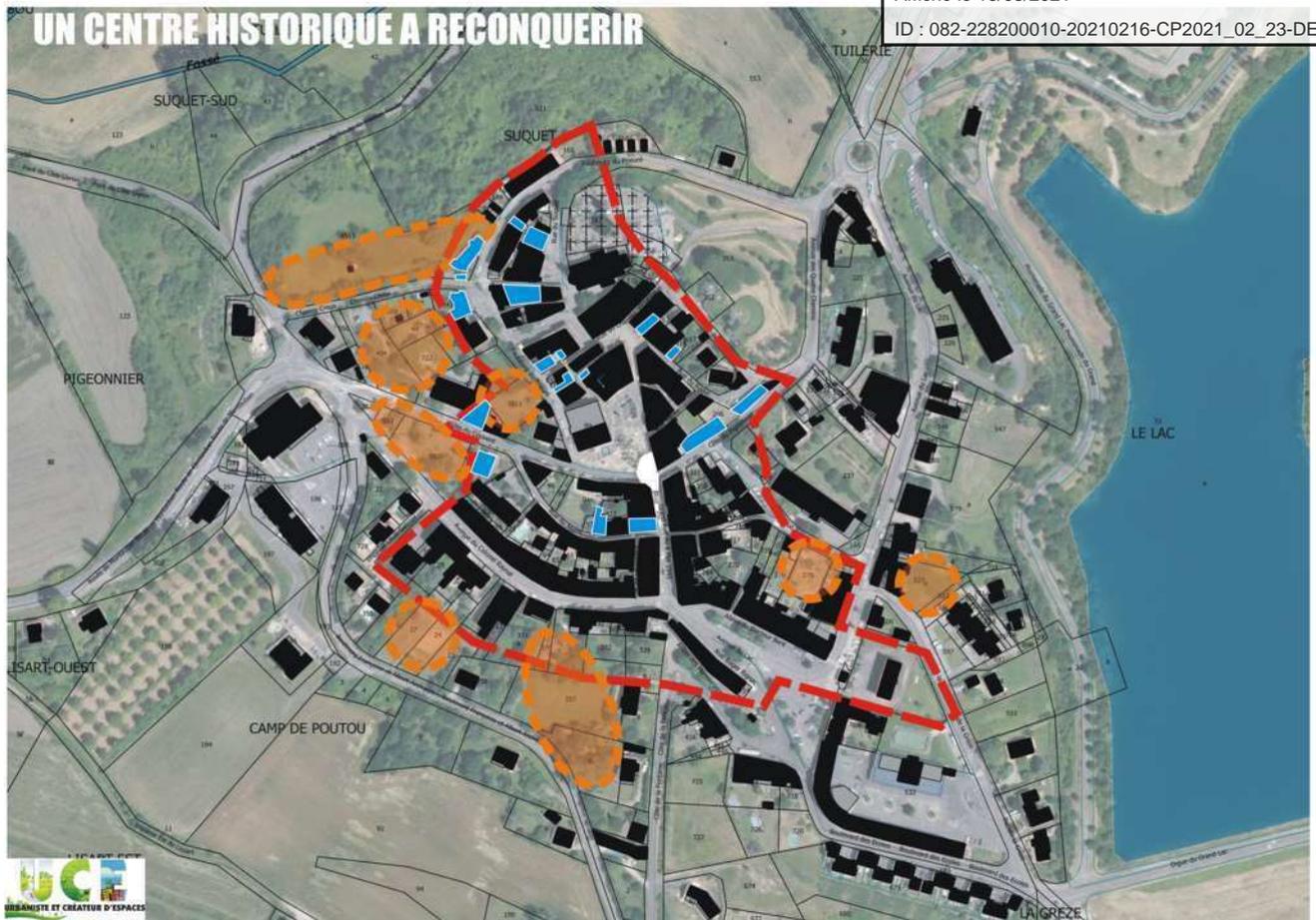
	- Problème de sons sonores liées à la traversée du village par les camions.
Opportunités :	Menaces :
- La commune souhaite améliorer la sécurité des déplacements piétons le long de la RD8, aux entrées de ville et pour desservir les principaux équipements.	-l'absence de lisibilité et de sécurité des liaisons piétonnes reliant le pôle commercial au pôle de loisirs (lac) freinent le développement du centre historique.
En matière de cadre de vie et paysage	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un centre-bourg parsemé d'éléments paysagers (motte féodale, placette et alignements d'arbres) permettant de créer des espaces de respiration au sein du bourg. - Une appropriation des espaces publics par les habitants (végétalisation des trottoirs et des façades). - La base de loisirs et ses 3 lacs forment un espace végétalisé de qualité à proximité directe du centre-bourg. - La motte féodale, un jardin communal offrant une vue panoramique sur le bourg et les environs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc de logements est de plus en plus dégradé en centre-historique. Ce phénomène participe à l'impression de désertification progressive du bourg. - Les limites des lacs sont peu perméables et créent donc une coupure franche avec le bourg. - L'entrée de ville avant le pôle commercial le long de la RD8 ne renvoie pas une bonne image. L'aménagement de la RD8 et l'accès au pôle commercial est un enjeu essentiel pour l'amélioration de la qualité de vie au sein du village et l'image de la commune.
Opportunités :	Menaces :
- Une politique de requalification progressive des espaces publics permet d'accroître l'offre de diversité de lieux pour l'expression de la vie publique.	- Plus les logements se dégradent en centre-historique plus le centre-bourg donnera l'impression de se désertifier.
En matière de commerces, services et équipements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Avec de nombreux commerces, services et équipements Monclar-de-Quercy constitue un pôle de proximité majeur pour une partie du Quercy Vert. - Un pôle commercial dynamique en entrée de ville profitant du transit de la RD8 et de la mutualisation de l'aire de stationnement. - Retour récent de quelques activités commerciales au sein du centre-historique. - Des commerces et services ouverts à l'année malgré la saisonnalité liée à l'activité touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les boutiques traditionnelles du centre-historique sont de moins en moins adaptées à certaines normes de vente et de consommation (surface du local, accessibilité, sécurité) notamment dans la Grand Rue. - Fermeture progressive de services publics consécutive à la perte du statut de chef-lieu de canton et la fusion de la Communauté de Communes à CCQVA. - Des vitrines et des bâtiments vacants vétustes et difficiles à rénover. - Ambiance d'achat de faible qualité (parking du supermarché non planté et peu esthétique). - Un manque de services de santé.

Opportunités :	
- La conservation et le développement des équipements publics au sein du centre historique sont moteurs pour le développement commercial et de services.	- La fermeture progressive des services publics du type gendarmerie, caserne de pompiers pourrait menacer la dynamique du centre-bourg.
En matière d'emploi et du développement économique	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'emplois au sein de Monclar-de-Quercy est en légère augmentation (+11 entre 2012 et 2017) - Le nombre d'habitants travaillant à Monclar-de-Quercy (28,3% de la population) est en augmentation entre 2012 et 2017. - Un complexe aquatique diversifié avec la base de loisirs actuellement la plus fréquentée du département de Tarn-et-Garonne (80 000 visiteurs par an). - Un hébergement touristique important : La commune disposerait au total d'une capacité d'accueil d'environ 700 personnes. - L'attractivité de la base de loisirs durant l'été a dynamisé les activités présentiellees. 	<ul style="list-style-type: none"> - La commune est dépendante du pôle d'emploi de Montauban : le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi. - Une dynamique économique fragile. - Augmentation du chômage (13,4% en 2012 et 19,2% en 2017), quelques familles en difficulté sont logées au sein de la commune. - L'économie agricole est peu présente : depuis les années 90, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer.
Opportunités :	Menaces :
- Créer une synergie entre la base de loisirs, le pôle commercial et le centre historique est à développer pour renforcer le développement de l'emploi et économique.	- Une stagnation voire une diminution du nombre d'emplois au sein de la commune transformerait Monclar-de-Quercy en cité dortoir. .

ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

✓ **Lutter contre la désertification du centre historique par la requalification des logements tout en préservant la qualité architecturale typique, dans un contexte de croissance démographique ;**

- Par une stratégie d'intervention et de rénovation sur l'inconfort et l'inadéquation des logements à la demande actuelle ;
- En privilégiant les espaces au contact du centre historique, les dents creuses et les bâtiments abandonnés pour produire de nouveaux logements ;
- Par la création de logements ayant un impact environnemental (performance énergétique) et paysager faible (maîtrise de l'étalement urbain, renouvellement urbain, forme urbaine variée...) en accompagnement de la croissance démographique ;
- En faisant perdurer les caractéristiques architecturales locales dans les nouvelles constructions.



Lutter contre la désertification du centre historique par une stratégie d'intervention et de rénovation sur l'inconfort et l'inadéquation des logements



Privilégier les espaces au contact du centre historique, les dents creuses



et les bâtiments abandonnés ou dégradés.

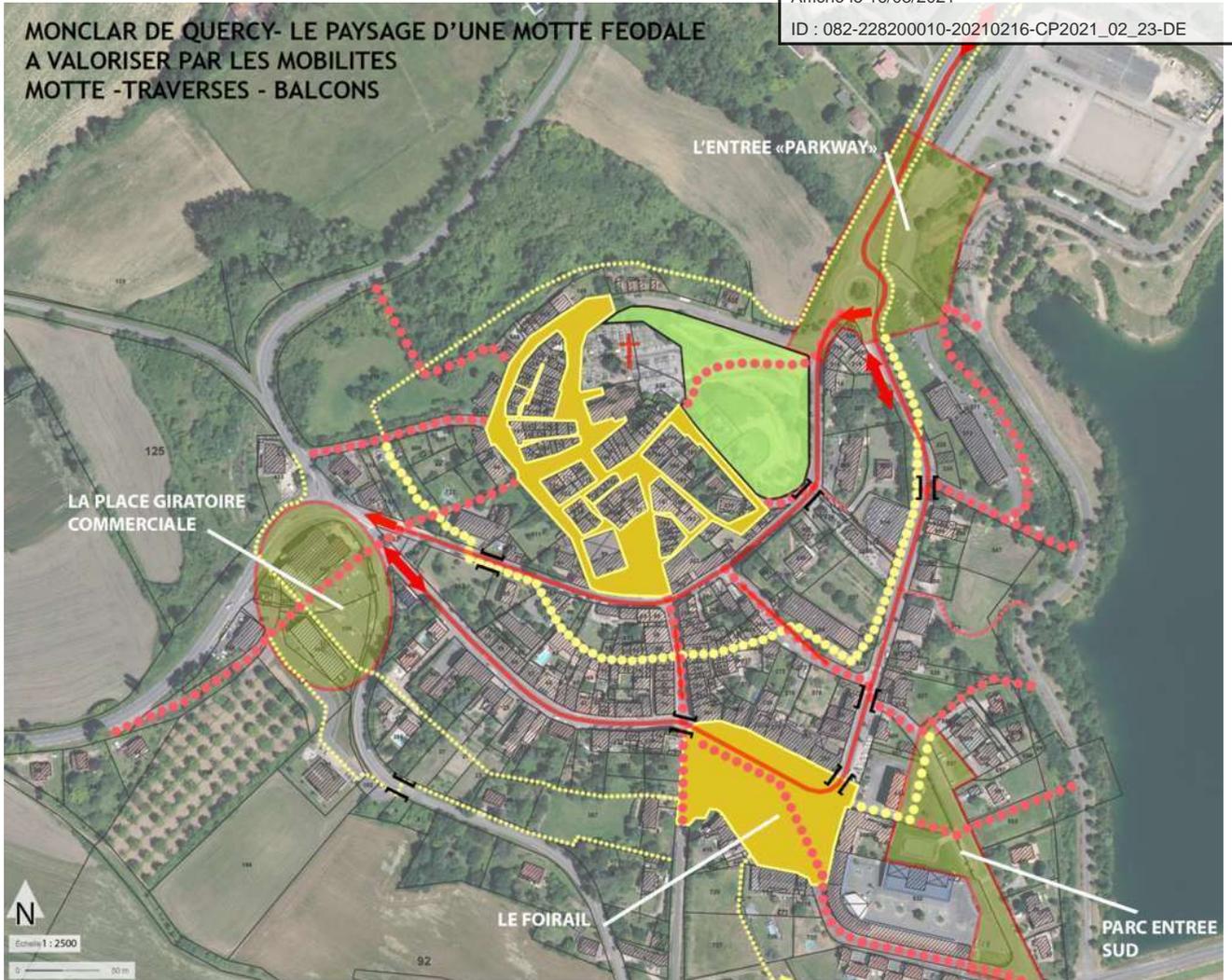
pour produire de nouveaux logements.

✓ Valoriser le centre historique par :

- La mise en place d'une signalétique adaptée valorisant le patrimoine local ;
- La rénovation/amélioration des espaces publics et des entrées de ville de la RD8 tout en sécurisant les cheminements piétons (notamment la liaison école-restaurant scolaire ou Centre de Loisirs Associés à l'Ecole) ;
- L'appropriation par les habitants des espaces publics dans le centre historique (végétalisation des pieds de façades, piétonisation de certaines ruelles, traitement de sol qualitatif...).

✓ Travailler/améliorer/fluidifier les mobilités par :

- Le lancement d'une étude pour redéfinir les flux de circulation au sein du centre-bourg.
- L'amélioration/création de cheminements doux (piétons) lisibles, respectueux du paysage et confortables pour créer une synergie entre le pôle commercial, le centre historique et le lac.



LIEUX / POLARITES

- Sommet de la motte castrale à requalifier
- Espaces-publics à requalifier
- LES VOIES EN TRAVERSE
Parc d'Entrée d'agglomération à aménager
Entrée de ville à requalifier

BALCONS TRAVERSES MOTTE

RESEAU VIAIRE / RELATIONS

- Relations en pente à priorité piétonne à conforter
- Relations en pente à priorité piétonne à créer
- Dispositif de sécurisation piétonne à aménager
- CIRCULATION ROUTIERE à ETUDIER et à AMENAGER**
RD 8 en traverse du bourg à aménager
Rue en traverse du bourg à étudier et à aménager
sens de circulation à étudier (sécurisation piétonne)
- LES BALCONS**
Relation piétonne existante à conforter, 0%<pente< 5%
- Relation piétonne à aménager, 0%< pente < 5%

✓ **Adapter voire développer les services publics existants (gendarmerie, pompiers, MSAP...)**

- Par de nouveaux projets afin de répondre à l'évolution démographique et au rayonnement intercommunal ;
- Par le développement d'une nouvelle offre en matière de santé ;

En diversifiant les services en centre-ville afin de développer des emplois ou des lieux d'accueil : reprise de locaux aujourd'hui désaffectés et création de nouveaux locaux, notamment dans la Grand'Rue du 8 mai et la côte du pigeonier.

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La commune de Monclar-de-Quercy s'interroge sur l'avenir de son bourg et du mode de développement et de valorisation à définir.

Engagée dans la redynamisation de son centre historique, la commune s'est lancée dans l'acquisition de bâtiments et parcelles lui permettant d'avoir la maîtrise foncière pour des projets d'aménagement et de réhabilitation. La municipalité a également lancé une étude de réaménagement de la traversée du village afin de sécuriser et faciliter l'accès au centre bourg.

La commune souhaite également renforcer son maillage de services et équipements en réalisant une maison médicale, en créant une nouvelle MSAP, en maintenant la gendarmerie à proximité du bourg et en s'impliquant dans un processus de rénovation (énergétique) des bâtiments anciens du bourg.

Dans la perspective de ces projets, la municipalité envisage un plan d'actions pour transformer la ville et retrouver une nouvelle dynamique d'attraction du bourg.

La commune souhaite définir un programme cohérent et pluri annuel pour améliorer le cadre de vie au sein de Monclar-de-Quercy et son développement répondant à 5 objectifs du développement durable :

- assurer la diversité de l'occupation des territoires, afin de respecter le rôle et la contribution de chaque espace à la vitalité de la commune,
- faciliter l'intégration urbaine des populations en créant des espaces publics de qualité,
- valoriser le patrimoine,
- veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources, en maîtrisant la consommation de l'espace et en protégeant les milieux naturels,
- assurer la santé et la sécurité publiques.

La stratégie de développement et de valorisation dans le cadre de la démarche bourg centre s'est construite en continuité avec le PLU et notamment les orientations du PADD.

► **Maîtriser le développement et définir une stratégie urbaine**

La répartition de la future population au sein de la commune privilégie le centre-bourg : Monclar-de-Quercy et Bonnanech concentrent la plus forte densité urbaine et sont bien desservis en matière d'équipements (réseaux, superstructure...) doivent être renforcés par une urbanisation en continuité de l'urbanisation existante.

► **Renforcer l'identité et la qualité urbaine des quartiers**

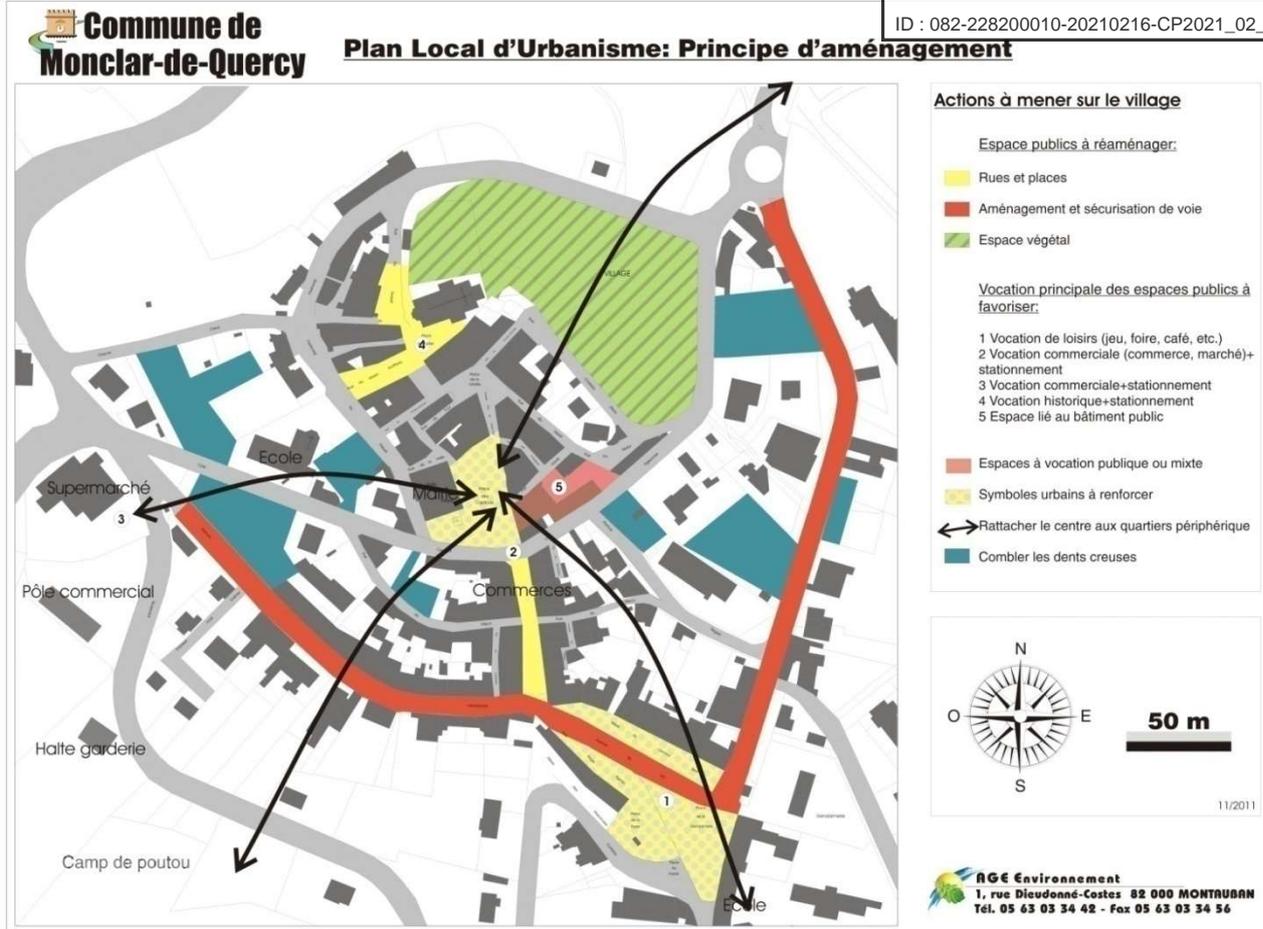
Mettre en valeur le patrimoine bâti

La commune souhaite conserver et assurer la continuité du paysage urbain traditionnel de Monclar-de-Quercy. Les constructions nouvelles, pouvant s'implanter au sein (dents creuses à combler) ou en continuité du village de Monclar-de-Quercy, devront respecter les formes urbaines traditionnelles : densité autorisée, l'implantation, les volumes, les teintes et les matériaux de construction.

Affirmer l'identité du village par une utilisation mixte et un réaménagement de certains espaces publics ou collectifs

Un important travail de requalification de l'espace public, doit être poursuivi. L'objectif est de promouvoir un espace public de qualité, qui participe à l'identité du noyau villageois, et de réduire les conflits d'utilisation entre les différents usagers (voitures, cycles, piétons).

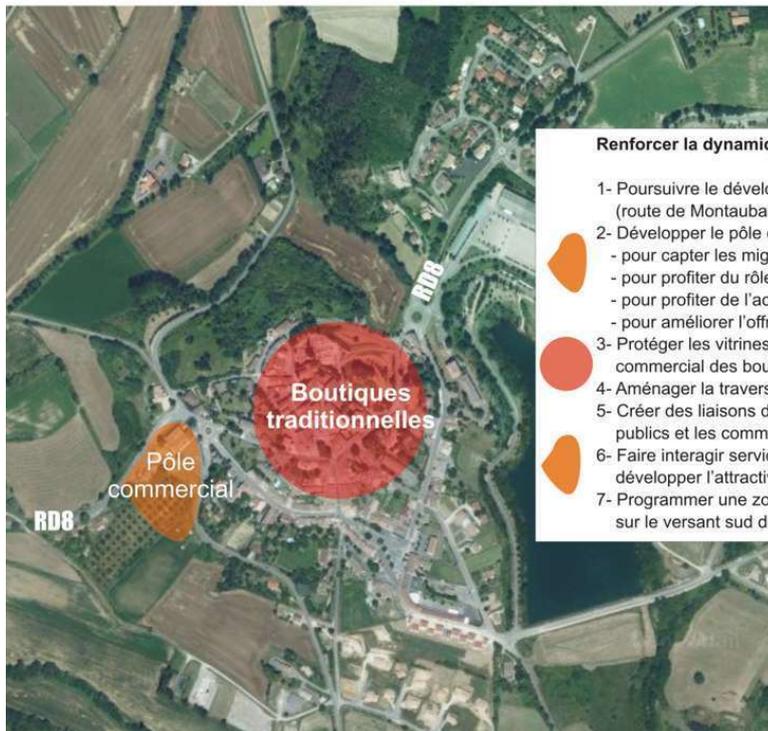
Par ce biais, il s'agit tout à la fois d'exercer une action significative en faveur d'une valorisation du village « intra-muros », que « d'ouvrir » ce dernier sur ses quartiers environnants par des cheminements doux.



Extrait du PADD

► Renforcer la dynamique commerciale et l'offre artisanale

PADD : Encourager et organiser le développement économique du village



Commune de Monclar-de-Quercy

Renforcer la dynamique commerciale de Monclar-de-Quercy :

- Poursuivre le développement démographique du centre-bourg et de ses environs (route de Montauban).
- Développer le pôle commercial à l'entrée de Monclar-de-Quercy :
 - pour capter les migrants journaliers de la RD8
 - pour profiter du rôle moteur de la supérette,
 - pour profiter de l'accessibilité par la RD8,
 - pour améliorer l'offre commerciale et le confort des consommateurs.
- Protéger les vitrines commerciales au sein du village afin de conserver la potentiel commercial des boutiques traditionnelles.
- Aménager la traverse du village en rue plus agréable.
- Créer des liaisons douces entre les quartiers d'habitation, les équipements publics et les commerces.
- Faire interagir services publics et espace commercial : développer l'attractivité de Monclar par la construction de la crèche intercommunale.
- Programmer une zone de développement mixte habitat/commerces/artisanat sur le versant sud du village de Monclar-de-Quercy.

Extrait du PADD

La municipalité s'inquiète de la suppression successive de la plupart des services à la perte du statut de chef-lieu de canton, du rattachement forcé de la communauté de communes de Quercy vert (dont Monclar était le centre) à la Communauté de QVA (Nègrepelisse) avec départ des services techniques routiers et administratifs, la fermeture de la Trésorerie, des centres d'exploitation de l'équipement, du centre de tri postal, la réduction extrême des heures d'ouverture de la Poste...etc.

La commune a donc une forte volonté de renforcer son maillage de services et d'équipements en réalisant un espace santé, en créant une nouvelle MSAP, en maintenant la gendarmerie à proximité du bourg.

L'ensemble de ces orientations se déclinent sous 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Reconquérir l'espace urbain du centre historique

Axe 2 : Améliorer les mobilités et le traitement des espaces publics

Axe 3 : Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet de développement et de valorisation du bourg-centre repose sur 3 axes stratégiques :

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (0-3 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (5 et +)
AXE STRATEGIQUE 1 : Reconquérir l'espace urbain du centre historique				
ACTION 1.1 Réaménagement de l'îlot Côte du pigeonier	1.1.1. Réhabilitation et création de logements sociaux (3 appartements T3) dans la maison de ville Rue Haute	X		
	1.1.2. Rénovation des bâtiments dégradés dans la Côte du pigeonier	X		
ACTION 1.2 Restructuration des îlots du centre historique	1.2.1. Lancement d'une étude sur la vacance du logement dans le centre historique en vue d'un plan d'actions et d'une éventuelle restructuration des îlots	X		
	1.2.2. Création de jardinets ou convention d'occupation de l'espace public (frontage) pour les maisons de la rue Doyen Jouffreau et éventuellement d'autres rues après étude des circulations	X		
ACTION 1.3 Accompagner l'aménagement et le développement des espaces au sein du centre bourg ou en continuité immédiate	1.3.1. Aménagement du Chemin Creux pour réaliser une opération de mixité sociale	X	X	
	1.3.2. Acquisition foncière en vue du réaménagement de l'îlot de l'école privée Saint-Joseph	X		
	1.3.3. Restructurer la parcelle de la gendarmerie (rénovation du bâtiment, construction en front de rue le long de l'avenue du Lac pour accueillir des logements seniors) quand celle-ci sera déplacée		X	
	1.3.4. Urbaniser le jardin de la Gerbière	X		
AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer les mobilités et le traitement des espaces publics				
ACTION 2.1 Aménagement des entrées de villes	2.1.1. Requalification des entrées de ville sur la RD 8 et sécurisation piétonne des accès au pôle commercial et au foirail (lac)/Espace santé	X	X	X
	2.1.2. Etudier un plan de circulation et réaménager la traverse du village	X		

	2.1.3. Dévier la circulation des poids lourds au sein du centre-bourg par la réalisation d'un contournement Nord	X		
ACTION 2.2 Réaménagement de la motte castrale : lien entre le lac et le centre historique	2.2.1. Amélioration de la signalétique indiquant la présence et la liaison piétonne menant à la motte castrale		X	
	2.2.2. Amélioration du traitement paysager, patrimonial, de l'usage et des cheminements en garantissant la sécurité des 2 réservoirs d'eau potable		X	
ACTION 2.3 Faciliter les déplacements doux	2.3.1. Mise en place d'une signalétique commune au sein du village pour les cheminements piétons	X		
	2.3.2. Création d'une ou des liaisons lisibles entre le pôle commercial, le bourg et le lac praticables hors période touristique; relier l'avenue du Colonel Raynal au pôle commercial via l'impasse Louis Galinier	X	X	
	2.3.3. Aménagement léger de cheminements latéraux (trottoirs) le long des 5 routes principales en entrée d'agglomération	X	X	
	2.3.4. Créer un réseau de cheminements doux sécurisé reliant les équipements (école primaire la Rose des Vents et la maison de l'enfance)	X	X	
ACTION 2.4 Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons	2.4.1. Cultiver les frontages.	X		
	2.4.2. Traiter les rues du centre historique par un revêtement adapté au site.		X	X
	2.4.3. Requalification des espaces publics	X	X	X
AXE STRATEGIQUE 3 : Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques				
ACTION 3.1 Adapter les équipements publics aux besoins	3.1.1. Construction d'un espace santé à proximité de la maison de retraite	X		
	3.1.2. Agrandissement de la cuisine scolaire dans les locaux de la maison de l'enfance		X	
	3.1.3. Accompagner la modernisation de la gendarmerie sur un nouveau site		X	
	3.1.4. Accompagner la modernisation d'un centre de secours sur un nouveau site		X	X
ACTION 3.2 Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville	3.2.1. Rénovation, mise en accessibilité, et requalification d'équipements existants	X		
	3.2.2. Regrouper l'office de tourisme, un espace d'exposition culturelle et la MSAP au sein du même îlot urbain Côte du pigeonier	X	X	
	3.2.3. Améliorer le fonctionnement périscolaire par l'aménagement des locaux administratifs (5 bureaux+1 salle de réunion) et un espace Relais Assistante Maternelle au sein de l'îlot urbain Côte du pigeonier	X	X	
ACTION 3.3 Faciliter l'accueil d'activités économiques au sein du centre historique	3.3.1. Réaménagement des locaux de la MSAP et de l'office de tourisme après leur déménagement pour accueillir de nouvelles activités économiques	X		
	3.3.2. Création d'une "pépinière d'entreprises" au sein du bâtiment à restaurer le long de la côte du pigeonier".	X	X	

3.3.3. Réaménagement d'un local mixte commerce/habitat sur le site de la gendarmerie après son déménagement.

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020 - 2021

Axe stratégique 1. : RECONQUERIR L'ESPACE URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE	
Action 1.1 : Réaménagement de l'îlot Côte du pigeonier	Projets envisagés : 1.1.1. Réhabilitation et création de logements sociaux (3 appartements T3) dans la maison de ville Rue Haute 1.1.2. Rénovation des bâtiments dégradés dans la Côte du pigeonier
Action 1.2 : Restructuration des îlots du centre historique	Projets envisagés : 1.2.1. Lancement d'une étude sur la vacance du logement dans le centre historique en vue d'un plan d'actions et d'une éventuelle restructuration des îlots 1.2.2 Création de jardinets ou convention d'occupation de l'espace public (frontage) pour les maisons de la rue Doyen Jouffreau et éventuellement d'autres rues après étude des circulations
Action 1.3 : Accompagner l'aménagement et le développement des espaces au sein du centre bourg ou en continuité immédiate	Projets envisagés : 1.3.1. Aménagement du Chemin Creux pour réaliser une opération de mixité sociale 1.3.2. Acquisition foncière en vue du réaménagement de l'école privée Saint-Joseph 1.3.4. Urbaniser le jardin de la Gerbière
Axe stratégique 2. : AMELIORER LES MOBILITES ET LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS	
Action 2.1 : Aménagement des entrées de villes	Projets envisagés : 2.1.1. Requalification des entrées de ville sur la RD 8 et sécurisation piétonne des accès au pôle commercial et au foirail (lac)/Espace santé 2.1.2. Etudier un plan de circulation et réaménager la traverse du village 2.1.3. Dévier la circulation des poids lourds au sein du centre-bourg par la réalisation d'un contournement Nord
Action 2.3 : Faciliter les déplacements doux	Projets envisagés : 2.3.1. Mise en place d'une signalétique commune au sein du village pour les cheminements piétons 2.3.2. Création d'une ou des liaisons lisibles entre le pôle commercial, le bourg et le lac praticables hors période touristique ; relier l'avenue du Colonel Raynal au pôle commercial via l'impasse Louis Galinier 2.3.3. Aménagement léger de cheminements latéraux (trottoirs) le long des 5 routes principales en entrée d'agglomération 2.3.4. Créer un réseau de cheminements doux sécurisés reliant les équipements (école primaire la Rose des Vents).
Action 2.4 : Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons	Projets envisagés : 2.4.1. Cultiver les frontages 2.4.3 Requalification des espaces publics

Axe stratégique 3 : CONSERVER LES SERVICES PUBLICS ET ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES ECONOMIQUES	
<i>Action 3.1 : Adapter les équipements publics aux besoins</i>	<i>Projets envisagés : 3.1.1. Construction d'un espace santé à proximité de la maison de retraite</i>
<i>Action 3.2 : Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville</i>	<i>Projets envisagés : 3.2.1. Rénovation, mise en accessibilité, et requalification d'équipements existants 3.2.2. Regrouper l'office de tourisme, un espace d'exposition culturelle et la MSAP au sein du même îlot urbain Côte du pigeonier 3.2.3. Améliorer le fonctionnement périscolaire par l'aménagement des locaux administratifs (5 bureaux+1 salle de réunion) et un espace Relais Assistance Maternelle au sein de l'îlot urbain Côte du pigeonier</i>
<i>Action 3.3 : Faciliter l'accueil d'activités économiques au sein du centre historique</i>	<i>Projets envisagés : 3.3.1. Réaménagement des locaux de la MSAP et de l'office de tourisme après leur déménagement pour accueillir de nouvelles activités économiques 3.3.2. Création d'une "pépinière d'entreprises" au sein du bâtiment à restaurer le long de la côte du pigeonier</i>

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires co-signataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des co-signataires.

Axe 1

Fiche action 1.1.

Reconquérir l'espace urbain du centre historique

Réaménagement de l'Îlot Côte du pigeonnier

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Plus les logements se dégradent en centre-historique plus le centre-bourg donne l'impression de se désertifier. Cet îlot au cœur du centre bourg est stratégique car il donne sur la place centrale (place des Capitouls), lieu de vie accueillant les manifestations telles que le marché et les brocantes, et sur la rue côte du pigeonnier, rue structurante du bourg. Il présente aujourd'hui des bâtiments dégradés (inoccupés) et d'autres insuffisamment occupés. L'inconfort et l'inadéquation des logements anciens avec les besoins rendent très difficile la revitalisation du centre-historique.

Objectifs stratégiques

Lutter contre la désertification du centre historique par une stratégie d'intervention et de rénovation sur l'inconfort et l'inadéquation des logements. Des opérations foncières ciblées devront être lancées pour améliorer la situation actuelle tout en préservant le paysage urbain et les traces. Ces opérations permettront la réalisation de logements sociaux plus adaptés à différents publics et confortables. Un retour de la population au sein du centre historique entrainera une vie de village en créant une synergie avec l'ensemble des équipements présents.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. :

Réhabilitation et création de logements sociaux (3 appartements) dans la maison de ville Rue Haute

Descriptif : Réhabilitation et création de 3 logements sociaux à l'étage de la maison de ville Rue Haute (T3), avec une entrée commune individualisée du reste de l'îlot.

Emprise au sol du bâtiment : 321m²

Maître d'ouvrage :

Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations

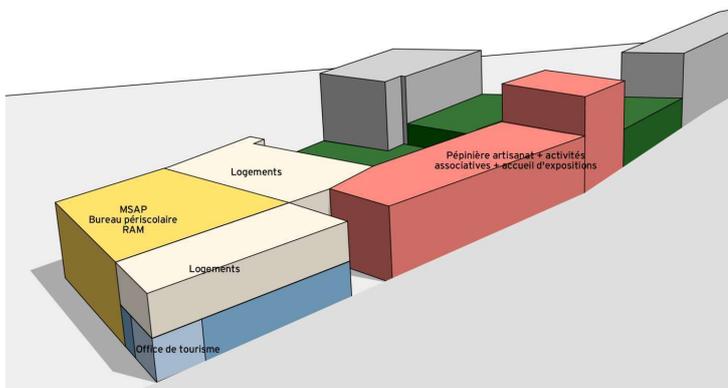
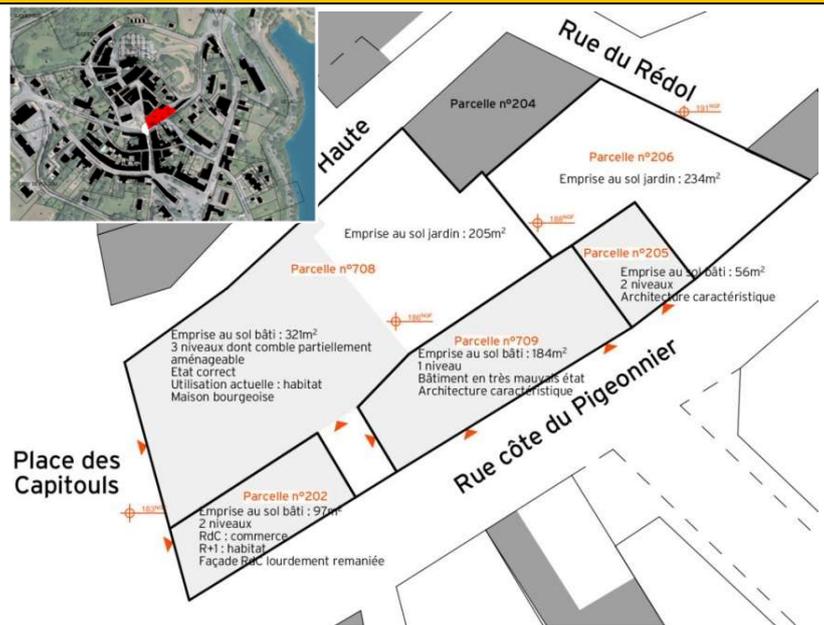
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Architectes, bailleurs sociaux et bureaux d'études, CAUE

Partenariat financier :

Etat, ANAH, DDT, EPF Occitanie, Région, Département



Projet 1.1.2. :**Rénovation des bâtiments dégradés dans la Côte du pigeonnier**

Descriptif : Apporter de l'activité dans le centre-bourg :

- En créant une nouvelle offre de locaux permettant l'accueil de :
 - D'activités artisanales (une pépinière d'entreprises)
 - Des expositions temporaires
 - D'associations locales.
- Dans l'ancienne boucherie, mise en place de l'office de tourisme qui s'ouvrirait sur deux rues pour augmenter sa visibilité
- Dans la maison bourgeoise, accueil d'activités administratives (telles que la MSAP et le bureau périscolaire) et du RAM

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes Quercy Vert Aveyron & Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architectes et bureaux d'études, CAUE

Partenariat financier :

Etat, DDT, EPF Occitanie, Région, Département



Bâtiment des parcelles 709 & 205



Maison bourgeoise

Ancienne boucherie

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Surface des logements, nombre de logements, nombre de logements vacants, surface réservée aux activités, nombre de locaux d'activités, locaux d'activités inoccupés.

Axe 1

Fiche action 1.2.

Reconquérir l'espace urbain du centre historique

Restructuration des îlots du centre historique

PRESENTATION DE L'ACTION

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. :

Lancement d'une étude sur la vacance du logement dans le centre historique en vue d'un plan d'actions et d'une éventuelle restructuration des îlots

Descriptif : Analyse îlot par îlot de l'état de chaque logement, de leur vacance ou non, et de la qualité de vie que pourrait offrir ces logements. A partir de cette analyse, envisager la requalification de certains îlots, par des démolitions pour apporter de la lumière, pour créer des jardinets, et/ou par des fusions de bâtiment pour agrandir les surfaces intérieures. Il s'agira dans cette étude d'être attentif à conserver la densité, les fronts de rue bâtis et le caractère architectural du centre bourg.

Maître d'ouvrage :

Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

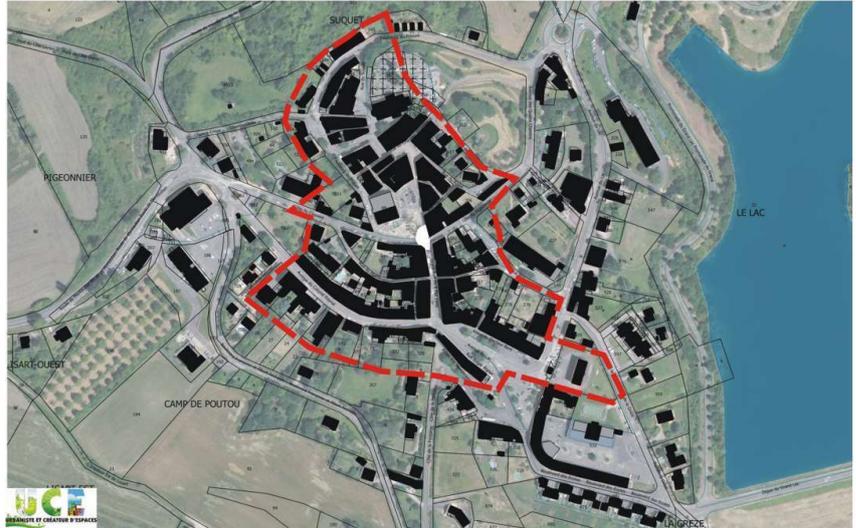
- 2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : urbanistes, architectes, paysagistes, CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPFO,

PERIMETRE DE L'ETUDE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS ET D'UN PLAN D' ACTIONS SUR LA RESTRUCTURATION DES ILOTS



Exemple de restructuration d'îlots du centre historique

Projet 1.2.2. :

Création de jardinets ou convention d'occupation de l'espace public (frontage) pour les maisons de la rue Doyen Jouffreau et éventuellement d'autres rues après étude des circulations.

Descriptif : Avant toutes démarches de restructuration d'îlot de part et d'autre de cette rue, qui est très large, proposer aux habitants une convention qui leur permettrait d'occuper un linéaire le long de leur façade sur l'espace public et qu'ils végétaliseraient par leur soin. Ces conventions pourraient être passées au niveau d'autres rues.
 Pour les modalités de réalisation des projets de valorisation et de végétalisation des frontages, voir la fiche 2.4.1.

Maître d'ouvrage :
Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :
 2021 : Création de conventions d'occupation de l'espace public.

Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique : urbanistes, paysagistes, juristes, CAUE

Partenariat financier : Etat, DDT, Département



La rue du Doyen Jouffreau



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de logements vacants. Nombre de logements occupés. Conventions d'occupation de l'espace public.

Axe 1

Fiche action 1.3.

Reconquérir l'espace urbain du centre historique

Accompagner l'aménagement et le développement des espaces au sein du centre-bourg ou en continuité immédiate

PRESENTATION DE L'ACTION

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. : Aménagement du site (Chemin Creux) pour réaliser une opération de mixité sociale.

Descriptif : La commune de Monclar-de-Quercy est propriétaire d'une zone A Urbaniser et Urbanisée du PLU en continuité immédiate du centre-historique (5286 m²).

Le long du faubourg du Prieuré, la parcelle est occupée de maisons et de garages ne présentant aucun caractère. Le long du Chemin Creux, le terrain en position de balcon est occupé d'un grand pré ponctué de bosquets notamment dans les talus et bordé de haies. Un pigeonnier est implanté au sein de cet espace.

Il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité du projet. Les enjeux paysagers, de densité, de continuité des déplacements doux et de création de logements notamment sociaux devront être pris en compte pour permettre la réalisation d'un programme qualitatif et économiquement viable.

Orientations envisagées :

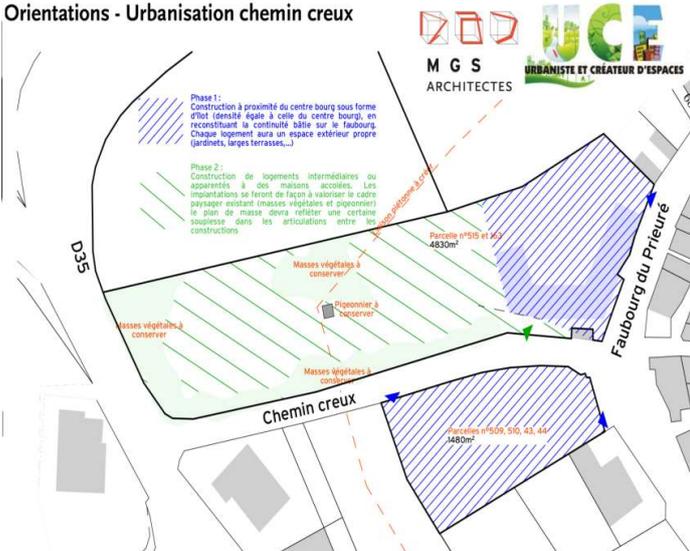
- Démolitions des constructions existantes le long du faubourg du Prieuré
- Aménagement de cet espace en deux phases :
 - o Phase 1 : construction des parties avant des terrains, le long de la rue du faubourg du Prieuré
 - Construire en front de rue pour en conserver l'organisation de du centre-historique.
 - Retrouver une densité proche de celle du centre bourg, construction à étage
 - Donner des espaces extérieurs malgré la densité.
 - o Phase 2 : construction de la partie arrière
 - Conserver le caractère bucolique, en conservant et en valorisant les masses végétales existantes et le pigeonnier



LOCALISATION CHEMIN CREUX



Orientations - Urbanisation chemin creux



Calendrier prévisionnel :

- 2021 : étude de faisabilité et estimations

- Articuler les nouvelles constructions pour créer un plan de masse reflétant le caractère paysager du site
- Amorcer une accroche possible avec un terrain plus étendu sur le reste de la parcelle, non constructible pour l'instant

– Aménagement du chemin creux avec une partie réservée aux piétons

Maître d'ouvrage :
Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : montant à définir.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *architectes, bailleurs sociaux et bureaux d'études, CAUE*

Partenariat financier : *Etat, EPF Occitanie, Région*

Projet 1.3.2. : Acquisition foncière en vue du réaménagement de l'îlot de l'école privée de Saint-Joseph

Descriptif : La commune de Monclar-de-Quercy se doit d'être vigilante quant à la mutation des espaces situés au sein du centre-historique afin de maîtriser les projets et les aménagements dans ces espaces stratégiques (non définis par le PLU en vigueur). Une convention avec l'EPFO a été établie pour mettre en place un accompagnement financier et technique dans la politique foncière.



Maître d'ouvrage : Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : montant à définir.

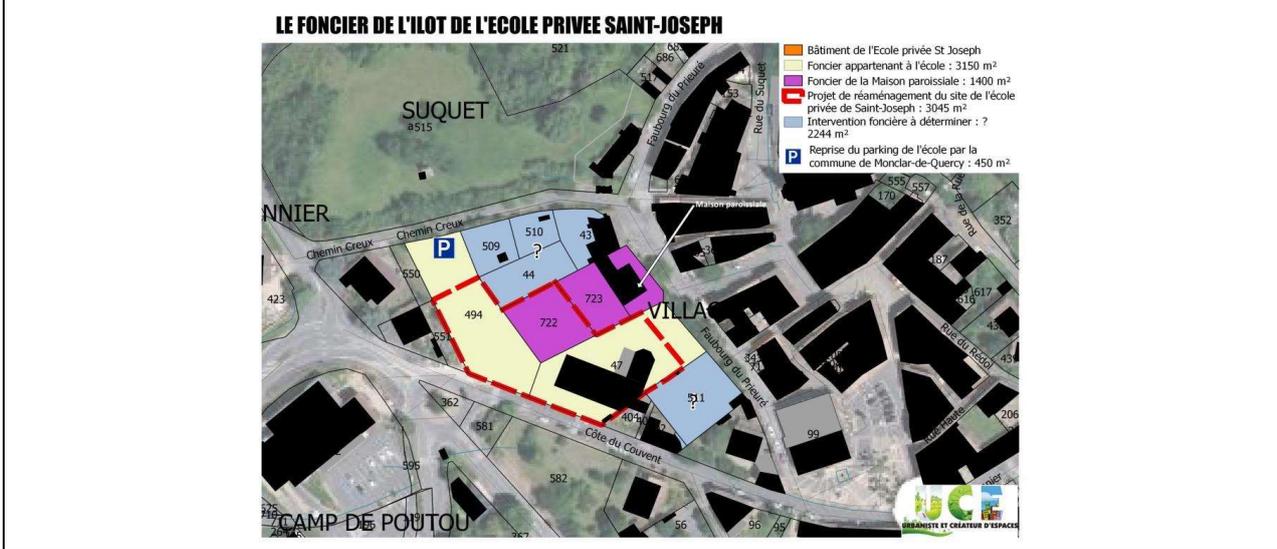
Calendrier prévisionnel :

2021 : *étude de programmation, état des lieux et estimations*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *architectes, bailleurs sociaux et bureaux d'études, CAUE*

Partenariat financier : *Etat, EPF Occitanie*



Projet 1.3.4. : Urbaniser le jardin de programmation et estimation d'un projet produisant des logements

Descriptif :

La commune est propriétaire de la parcelle AB 577 qui est occupé d'un logement et d'un jardin.

La municipalité souhaiterait réaliser un projet de logements réservés aux personnes âgées sur ce terrain.

Un diagnostic devra réaliser pour s'assurer que la solution de réhabilitation est avantageuse (financièrement et qualitativement) par rapport à une solution de démolition / construction.

Une étude de faisabilité devra également être menée pour définir si le jardin attenant peut être valorisé d'un ou plusieurs logements pour des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : montant à définir après la réalisation des études.

Calendrier prévisionnel :

2021 : diagnostic du bâtiment existant et étude de faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : *architectes, bailleurs sociaux et bureaux d'études, CAUE*

Partenariat financier : *Etat, EPF Occitanie*

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation étude de faisabilité - Acquisitions foncières

Nombre de logements et de logements sociaux créés - Mise en place d'un cheminement doux

Axe 2**Fiche action 2.1.****Améliorer les mobilités et le traitement des espaces publics****Aménagement des entrées de ville****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Le bourg de Monclar-de-Quercy est desservi par des routes départementales qui ont une identité routière. Les entrées de ville présentent un aménagement dégradé ou inadapté qui ne valorisent pas le cadre de vie et l'image du centre historique de Monclar-de-Quercy. Elles manquent généralement de liaisons douces reliant les quartiers périphériques au centre-bourg.

Objectifs stratégiques

La commune souhaite améliorer et valoriser le cadre de vie, le patrimoine historique et la sécurité des usagers par la promotion d'un urbanisme de qualité aux entrées et à la traverse de l'agglomération en leur donnant une identité urbaine et non plus routière.

DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGEES**Projet 2.1.1. :**

Requalification des entrées de ville sur la RD 8 et sécurisation piétonne des accès au pôle commercial et au foirail (lac)/ Espace santé

Descriptif : Requalifier les deux grandes entrées de ville en espaces publics qualitatifs relationnels en vue de sécuriser les circulations piétonnes, les liaisons douces et de réduire le caractère routier des espaces en convoquant les imaginaires propres à ces lieux en :

- 1/ La place commerciale en giratoire.
- 2/ Une promenade dite aussi « Parkway » au Nord.

Vision globale du projet

La motte, carrefour historique reliant les voies majeures.

Un site prédisposé par sa topographie et sa figure villageoise à l'intersection des Routes Départementales en traverse, en balcon sur un paysage dominé par une motte et marqué par un lac.



(Carte postale ancienne de Monclar-de-Quercy au début du siècle dernier)
Vue d'ensemble exposant la situation en balcon du site.

La requalification de la RD8 aux entrées de ville (Sud et Nord) et dans la traverse du village devra s'appuyer sur les particularités du site, les fonctions et aménités urbaines contemporaines.

1/ La place commerciale en giratoire : enjeux

Maître d'ouvrage :
Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer après réalisation des études

Calendrier prévisionnel :

2021 : Lancement des études (esquisse et programme)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureaux d'études, urbaniste, Département-STR 82, DDT 82, CAUE, PETR

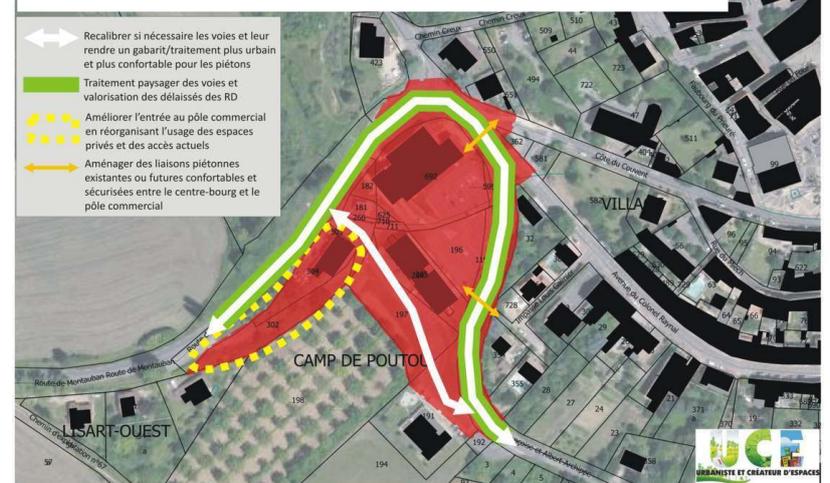
Partenariat financier :

Etat, Région, Département,

REQUALIFICATION DES ENTREES DU POLE COMMERCIAL LE LONG DE LA ROUTE DE MONTAUBAN



PRINCIPAUX ENJEUX DE LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE SUR LA RD8 LE POLE COMMERCIAL



Vision urbaine et paysagère d'un aménagement qualitatif pour réorganiser la centralité commerciale, en s'appuyant sur les structures viaries existantes et la topographie d'un terrain fortement artificialisé par les terrassements des dernières décennies.

Exemple d'une place commerciale giratoire pour la requalification de l'entrée ville depuis Montauban –



2/ « Parkway » ou promenade au Nord longeant le foirail du lac et le futur espace santé



(Exemple d'aménagement dans le Parc des « Laurendines » près de Montréal, pour la requalification des entrées ville Nord en connexion avec le lac) –

Parti d'aménagement inspiré du « parkway », magnifiant le paysage perçu depuis le col tout en intégrant des cheminements champêtres, en assurant la requalification d'entrée ville et l'articulation entre le bourg, le lac et la périphérie villageoise.

Projet 2.1.2. :***Etudier un plan de circulation et réaménager la traverse du village***

Descriptif : Hiérarchiser le réseau viaire en vue d'une stratégie de globale des déplacements et notamment ceux routiers. Cette étude veillera à la fluidité, la circulation apaisée, la sécurisation piétonne et une offre de stationnement rationnelle au sein du bourg.

La première phase du réaménagement de la traverse est en cours de réalisation. La 2^{ème} phase sera à lancer en prenant en compte notamment le réaménagement de la place de la gendarmerie (ancienne place du Foirail) qui devient un site urbain de plus en plus animé et fédérateur au sein du bourg.

Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- Lancement des études (circulations-stationnement, programme de la RD8 et esquisse)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureaux d'études, urbaniste, Département-STR 82, DDT 82, CAUE.

Partenariat financier :

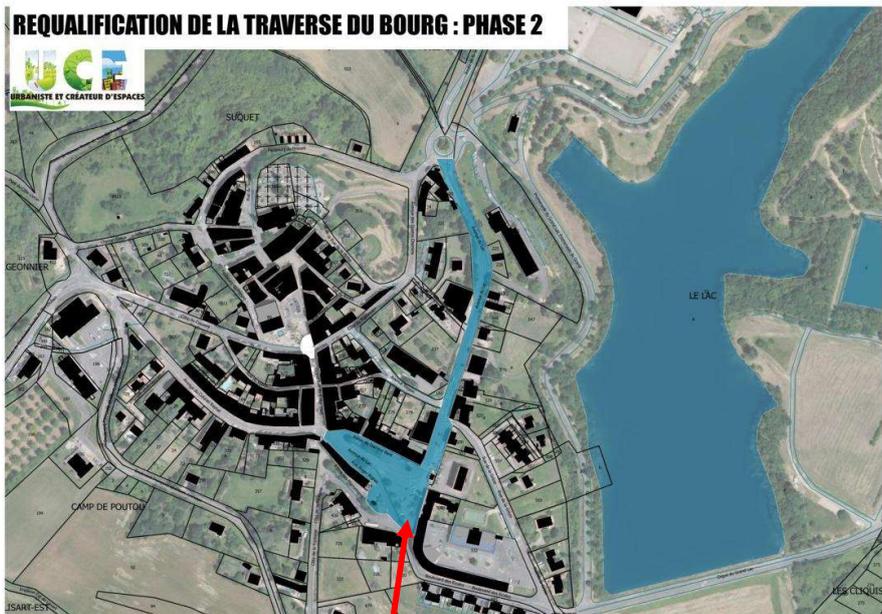
Etat, Département

La quasi-totalité des voies empruntant le village sont à double sens malgré une largeur parfois inadaptée. La commune ne dispose d'aucun plan de circulation améliorant le fonctionnement de la trame urbaine.

La RD8 représente la voie principale du village Monclar-de-Quercy (position, dimension, repère) car elle permet les liaisons avec les agglomérations environnantes et une desserte du nord du village.

Cette voie, la plus empruntée, est donc très structurante et constitue un point de repère majeur au sein du centre du village. La réflexion devra permettre notamment de définir le rôle de certaines voies secondaires au sein du bourg et d'en améliorer leur fonctionnement.

La 2^{ème} phase de la requalification de la traverse est à prévoir.



La Place de la gendarmerie



Carte postale ancienne Place du marché ancien Foirail – La Gendarmerie de Monclar-de-Quercy au début du siècle dernier

Histoire d'un site villageois démontrant l'ubiquité des arbres et le traitement qualitatif des soutènements.

La Place de la gendarmerie : illustration de la requalification en parc linéaire



(Exemple d'un parc linéaire « Street Dividingpark », pour la requalification de la place de la Gendarmerie «l'Ancien Foirail») Imaginaire de projet urbain contemporain intégrateur des aménités et fonctions urbaines actuelles visant à réduire le caractère routier des lieux en réinterprétant l'ensemble des héritages villageois.



Requalification d'une route en balcon dans le Gers – (sécurisation piétonne).

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Linéaire réaménagé. Plantations d'arbres sur la place de la gendarmerie.

Projet 2.1.3. :

Dévier la circulation des poids lourds au sein du centre bourg par la réalisation d'un contournement Nord

Descriptif :

La commune envisage avec le concours du Conseil départemental de créer une voie de contournement au Nord du village raccordant la Route de Grésigne (RD8) à la Route de Vaïssac (RD35).

Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2021 : Etude de programmation et faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureaux d'études, urbaniste, Département-STR 82, DDT 82, CAUE 82.

Partenariat financier :

Etat, Département.

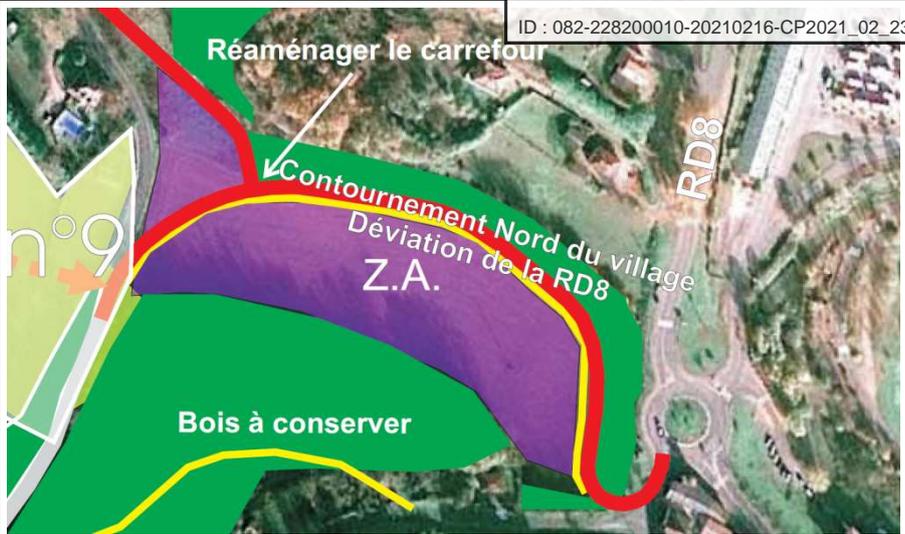
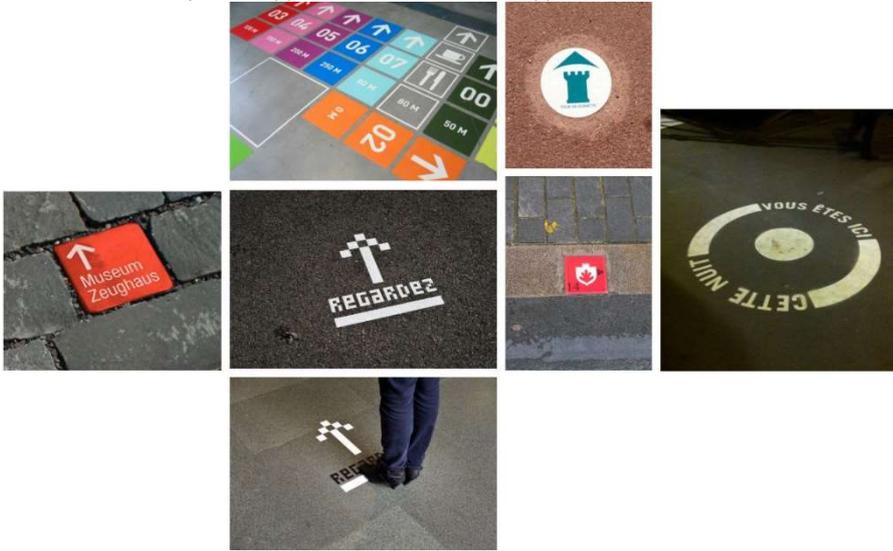


Schéma du contournement Nord du village (PLU de Monclar-de-Quercy)

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation du contournement.

Axe 2	Fiche action 2.3.
AMELIORER LES MOBILITES ET LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS	Faciliter les déplacements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGEES	
<p>Projet 2.3.1. : Mise en place d'une signalétique commune au sein du village pour les cheminements piétons ;</p> <p>Descriptif : Sur la base d'un réseau d'espaces publics requalifiés, concevoir une signalétique (support et mobilier) relative à la découverte de la motte castrale et de ses éléments paysagers et patrimoniaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy</p> <p>Coût estimatif : Etude : 6 000 € HT Réalisation : 30 000 € HT Coût total : 36 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2021 : Pose d'une signalétique</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAUE 82- PETR</p> <p>Partenariat financier : Etat -DRAC, Département, Communauté de communes,</p>	<p>2.3.1.1 Etude de la signalétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une identité graphique originale propre à Monclar-de-Quercy (typographie, matière et gamme colorée) - Conception des applications et déclinaisons (totems, panneaux directionnels, plaques informationnelles « patrimoine » et activités économiques) - Conception de la répartition spatiale de la signalétique (cartographie de localisation du mobilier et support de la signalétique relative à la motte castrale de Monclar-de-Quercy). <p style="text-align: center;"><i>Exemple de support et de déclinaison d'application : source web</i></p>  <p>2.3.1.2 Réalisation de la signalétique par une entreprise spécialisée dans la fabrication et pose d'éléments signalétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prototypage des éléments de mobilier et test localisé in situ de la signalétique - Fabrication et pose de la signalétique <p style="text-align: center;"><small>RÉFÉRENCES MATIÈRES ET SUPPORT acier brut/galvanisé acier laqué acier corten</small></p> 

Projet 2.3.2. :

Création d'une ou des liaisons lisibles entre le pôle commercial, le bourg et le lac praticables hors période touristique ; relier l'avenue du Colonel Raynal au pôle commercial via l'impasse Louis Galinier

Descriptif : La commune envisage d'améliorer son réseau de cheminements doux reliant les principaux équipements au sein du bourg (du lac au pôle commercial). Plusieurs aménagements seront à envisager. Le premier projet devant être réalisé concerne l'ouverture de l'impasse Louis Galinier vers le pôle commercial.

Maître d'ouvrage :

Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : étude pré-opérationnelle et démarrage des travaux de l'impasse.

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :**

Bureaux d'études, CAUE 8

Partenariat financier :

Etat, Département, Communauté de communes.

Relier l'avenue du Colonel Raynal au pôle commercial via l'impasse Louis Galinier par un cheminement piéton



Principes de venelle à travers un tissu urbain pavillonnaire et de cheminement secondaire pour illustrer les connexions entre bourg et lac.



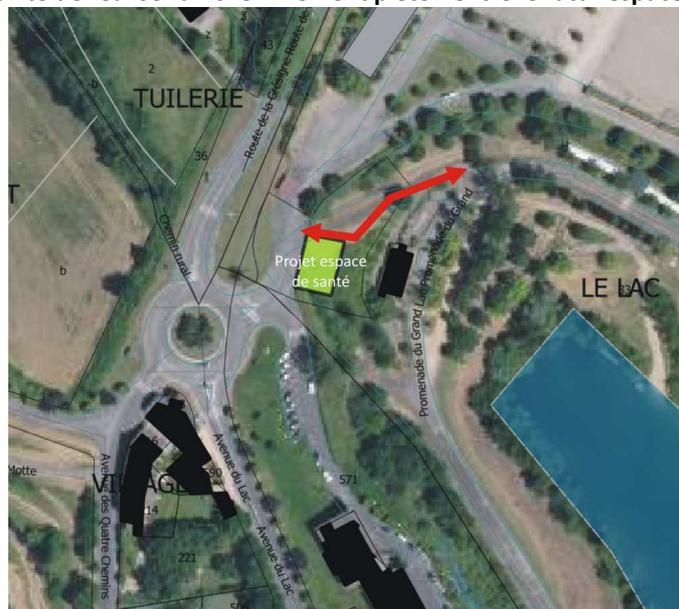
Principe de liaisons douces majeures en covisibilité avec le lac.



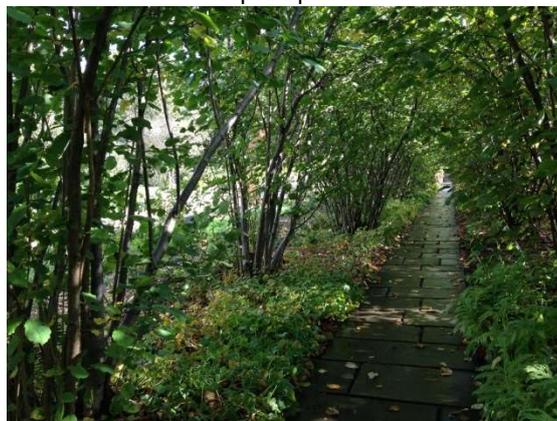
Etudier la possibilité de réaliser un cheminement piéton entre la rue du Grèze et période touristique.



Etudier la possibilité de réaliser un cheminement piéton entre le futur espace de santé et le lac



Principe de liaisons piétonnes ménageant des abords arborés publics / communs mettant à distance l'espace public et l'espace privé.



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nouveaux cheminements doux aménagés en mètre-linéaire.

**Projet 2.3.3. :
Aménagement léger de
cheminements latéraux
(trottoirs) le long des 5 routes
principales en entrée
d'agglomération**

Descriptif : Les voies principales ont un aménagement uniquement routier à la périphérie du bourg. Les circulations douces ne sont donc pas sécurisées entre les quartiers périphériques et les principaux équipements attractifs. En réalisant des aménagements simples sur certaines portions de ces voies, les déplacements doux seront fortement développés.

Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

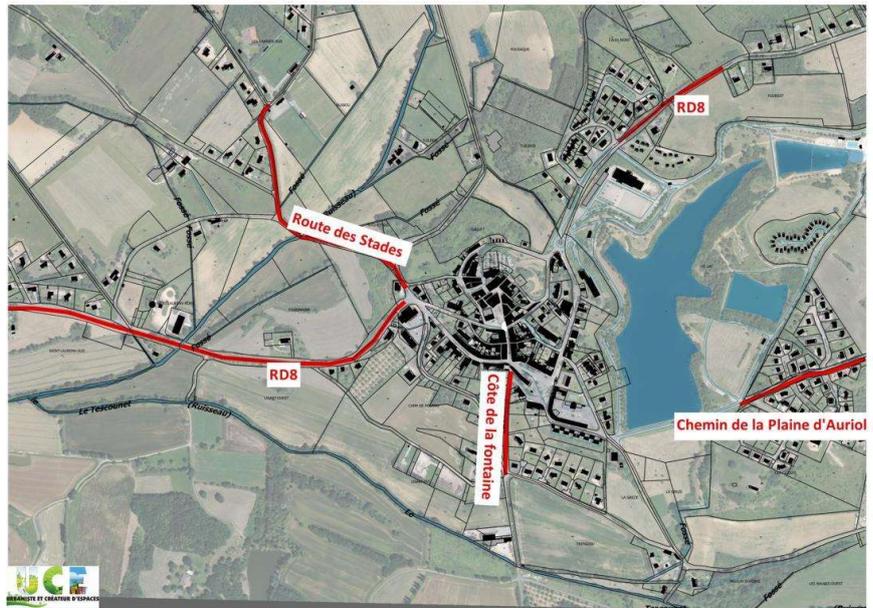
2021 : étude pré-opérationnelle d'aménagement de ces portions de voies.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :
Bureaux d'études, CAUE

Partenariat financier :
Etat, Département, Communauté de communes.

Les 5 routes principales pouvant



Principes de traitement des cheminements latéraux aux voies principales avec :

- Busage des fossés et aménagement de bordures + sable stabilisé renforcé + éventuellement plantations ou potelets en bois entre la voie et le cheminement doux.



- Fauche tardive/sélective ou semi de vivaces locales sur les abords et tonte fréquente localisée sur le cheminement renforcé en mélange terre-pierre pour les séquences à l'extérieur de l'agglomération.



Déclinaison d'un cheminement temporaire / secondaire (à gauche) sur espace champêtre en vue de le rendre éventuellement plus définitif (à droite) avec une grave naturelle compactée.



Projet 2.3.4. :

Créer un réseau de cheminements doux sécurisés reliant les équipements (école primaire la Rose des Vents et la maison de l'enfance)

Descriptif : Les liaisons piétonnes entre le restaurant scolaire/CLAE et l'école sont quotidiennes. La sécurité de ces trajets doit être améliorée par de meilleurs aménagements et éventuellement de nouveaux cheminements.

La rue du Miech devra être réaménagée pour être sécurisée ainsi que la traversée de l'avenue du Lac (RD8).

Le cheminement traversant la gendarmerie pourra être réalisée après transfert de celle-ci.

Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : étude pré-opérationnelle de la liaison

Partenaires potentiellement concernés :

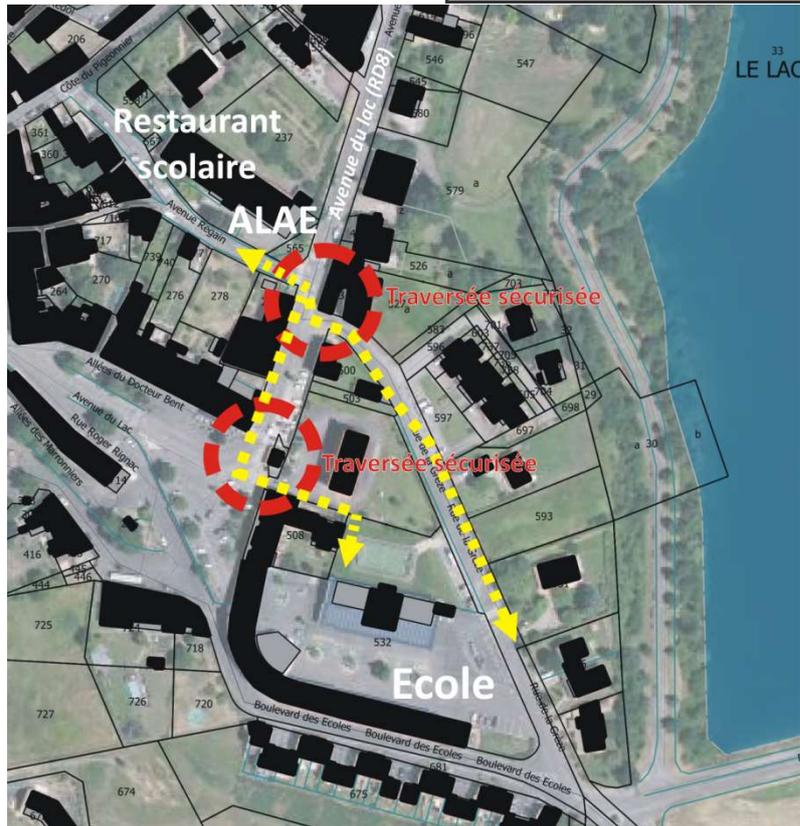
Partenariat technique :

Bureaux d'études, CAUE

Partenariat financier :

Etat, Département, Communauté de communes.

2 Liaisons possibles entre l'école



Aménagement actuel de la rue du Miech



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Linéaire de cheminements doux en mètre linéaire.

Axe 2

Fiche action 2.4.

AMELIORER LES MOBILITES ET LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons

DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 2.4.1. : Cultiver les frontages

Il s'agit d'espaces de bord de rue qui ne sont pas des « trottoirs » car le code de la route réserve le terme « trottoir » à un espace dédié la circulation des piétons.

Descriptif : Voir fiche action 1.2.2.

Maître d'ouvrage : Commune de Monclar-de-Quercy



Projet 2.4.3 : Requalification des espaces publics

Descriptif :

En lien avec les réflexions concernant le plan de circulation du projet 2.1.2 (plan de circulation et réaménagement de la traverse du bourg) les espaces publics (voies, places et jardins) devront être requalifiés pour offrir plus de place aux piétons, valoriser la qualité paysagère et patrimoniale de Monclar-de-Quercy

La Place de la Gendarmerie et la place de la côte du pigeonier paraissent des espaces stratégiques et prioritaires par leur dégradation mais surtout pour leur rôle actuel et futur au sein du bourg :

- Place de la gendarmerie : ancienne place du foirail : lieu animé et fédérateur

- Place de la côte du pigeonier : lieu commun à la maison de l'enfance et au projet du bâtiment d'activités dans la côte du pigeonier.

Maître d'ouvrage :

Commune de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2021 : Etude pré-opérationnelle

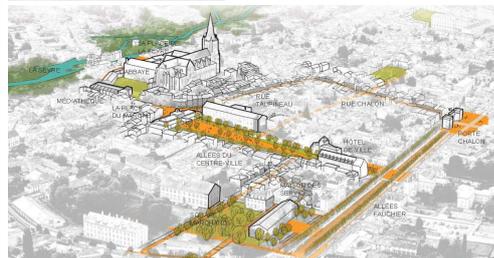
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

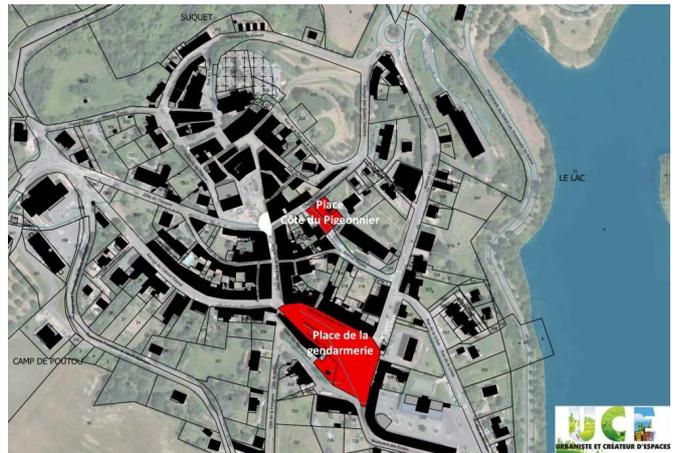
Etat, département, CAUE , bureau d'études.

Partenariat financier :

Etat, Région, Département, Communauté de communes



Exemple de projet de requalification des espaces publics/Les places stratégiques à réaménager



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Rues réaménagées (en mètre linéaire). Places réaménagées. Cheminements doux aménagés (en mètre linéaire).

Stationnement (Création de places de stationnement). Arbres et espaces plantés (nombre de haute tige, surfaces plantées).

Axe 3

Fiche action 3.1.

Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques

Adapter les équipements publics aux besoins

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La croissance démographique doit être accompagnée d'une offre en matière de commerces et services mais également de services publics. L'emploi et la qualité des services publics doivent être préservés et développés car ils sont les garants du rayonnement intercommunal de Monclar-de-Quercy.

Objectifs stratégiques

Certains équipements publics ou privés existants vieillissants doivent évoluer pour offrir un service efficace à la population et confortable et performant pour les travailleurs. Afin d'atteindre cet objectif, la municipalité recherche des solutions soit en adaptant des bâtiments existants soit en créant de nouveaux édifices.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS EN VISAGES

Projet 3.1.1. : Construction d'un espace santé à proximité de la maison de retraite

Descriptif :

L'offre médicale sur Monclar-de-Quercy est exercée au sein de différents cabinets médicaux et paramédicaux. De plus, la commune accueille 1 maison de retraite médicalisée, 1 maison d'accueil pour personnes âgées, 1 centre de secours, 1 service d'ambulance, 1 pharmacie. En cohérence avec son évolution démographique actuelle et future, de celle de son bassin de vie, la commune souhaite accompagner les professionnels de santé pour conserver une offre complète de soins à la population et de bonne qualité.

Maître d'ouvrage : Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : 500 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

2021 : début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

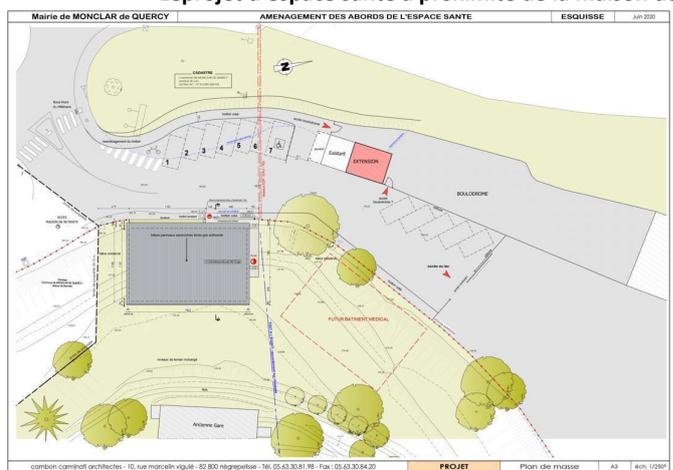
Partenariat technique : Département, ARS,

Partenariat financier : Région, Département, ARS

PROJET D'ESPACE SANTE



Le projet d'espace santé à proximité de la maison de retraite



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de praticiens occupant la maison médicale. Nombre de consultations réalisées.

Axe 3**Fiche action 3.2.****Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques****Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville****PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS EN VISAGES****Projet 3.2.1. :****Rénovation, mise en accessibilité et requalification d'équipements existants (programme et travaux)**

Descriptif : La commune Monclar-de-Quercy dispose d'équipements et de patrimoine immobilier, composés en majorité de bâtiments vieillissants et non adaptés à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Pour améliorer cette situation, des travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'accessibilité pour la bibliothèque et une partie de la mairie sont donc programmés dans les années à venir et feront partie intégrante du projet global de bourg-centre. Des travaux sont également envisagés sur les appartements communaux cote du Couvent et rue des Ecoles.

Maître d'ouvrage : Mairie de Monclar-de-Quercy**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :** 2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :** DDT, CAUE**Partenariat financier :** Etat, Région, Département**Projet 3.2.2. :****Regrouper l'office de tourisme, un espace d'exposition culturelle et la Maison France Services au sein du même îlot urbain Côte du pigeonnier****Descriptif :** Voir Fiche action 1.1.2**Maître d'ouvrage :****Mairie de Monclar-de-Quercy****Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :**
 2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations
Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :** Architectes et bureaux d'études**Partenariat financier :**

Etat, DDT, EPF Occitanie, Région, Département, Communauté de Communes



Localisation de l'îlot Côte du pigeonnier

Projet 3.2.3. :
Améliorer le fonctionnement périscolaire par l'aménagement des locaux administratifs (5 bureaux+1 salle de réunion) et un espace Relais Assistante Maternelle au sein de l'îlot urbain Côte du pigeonier.

Descriptif : Voir Fiche action 1.1.2

Maître d'ouvrage :
Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : architectes et bureaux d'études

Partenariat financier :

Etat, DDT, EPF Occitanie, Région, Département

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Surface réservée aux activités, nombre de locaux d'activités, locaux d'activités inoccupés.

Axe 3

Fiche action 3.3.

Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques

Faciliter l'accueil d'activités économiques au sein du centre historique

PRESENTATION DE L'ACTION

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.3.1. :

Réaménagement des locaux de la Maison France Services et de l'office de tourisme après leur déménagement pour accueillir de nouvelles activités économiques

Descriptif :

La municipalité souhaite favoriser, conforter et diversifier l'offre de commerce de proximité situé dans le cœur historique, ramenant ainsi une clientèle.

La commune, en libérant les locaux de l'ancienne communauté de communes, envisage l'installation d'un nouveau commerce.

Maître d'ouvrage :

Mairie de Monclar-de-Quercy

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Etat, Département, CAUE, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat

Partenariat financier : Etat, Région

Localisation des locaux



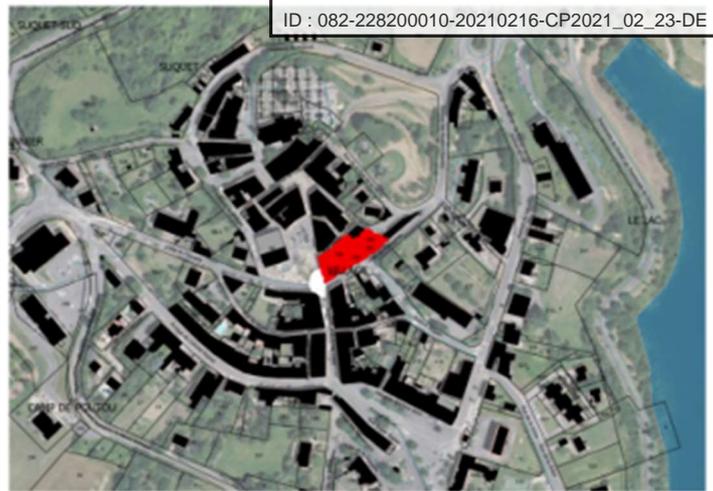
Projet 3.3.2. :***Création d'une "pépinière d'entreprises" au sein du bâtiment à restaurer le long de la côte du pigeonnier*****Descriptif :** Voir Fiche action 1.1.2

Afin de créer de l'emploi et offrir de nouveaux services au sein du centre historique, la commune souhaite créer une pépinière d'entreprises, que l'on appelle aussi ruche ou couveuse d'entreprises. L'objectif de cette structure est d'accueillir, d'héberger et d'accompagner de nouvelles entreprises.

Cette pépinière d'entreprises permettra ainsi aux jeunes entreprises de disposer d'un appui considérable pour les aider dans leur lancement et leur développement.

Maître d'ouvrage : Mairie de Monclar-de-Quercy**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :**

2021 : étude de programmation, état des lieux et estimations



Localisation de l'îlot Côte du pigeonnier

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :**

Etat, Département, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Partenariat financier : Etat, Région**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Nombre d'entreprises créées. Locaux d'activités créés (en m²). Nombre de locaux occupés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron

Le projet de territoire de la communauté de communes nécessitera une appropriation des démarches existantes tout en se projetant vers un projet commun pour la redynamisation, la reconquête des bourgs centres et pour la requalification des espaces publics. Ainsi, la structuration de la candidature « Bourg-Centre» de la commune de Monclar-de-Quercy vient donc en appui aux compétences détenues par l'EPCI et vise à favoriser un essaimage des actions, aux autres bourgs du bassin de vie. Le dynamisme du bourg-centre bénéficie à un territoire élargi et l'accompagnement de celui-ci par l'EPCI sur ses domaines de compétences permettra de renforcer l'action du bloc intercommunal dans son ensemble.

- du territoire de projet du Pays Midi-Quercy

Le Projet de développement durable de territoire (2015-2020) a été élaboré dans les 12 mois qui ont suivi la création du PETR du Pays Midi-Quercy en 2015. Cela constitue la stratégie de développement du territoire qui a été largement reprise dans la Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du PETR PMQ, adopté en CP de la Région le 20/07/2018. De fait, l'Enjeu 1 du Contrat territorial "Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif" comprend une mesure opérationnelle 2 "Renforcer l'attractivité des bourgs-centres", qui formalise l'articulation et la complémentarité avec le dispositif régional "Bourgs-centres".

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de XXX et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ,...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Monclar de Quercy et la Communauté de Communes de Quercy-Vert Aveyron, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du Petr du Pays Midi-Quercy la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du Petr du Pays Midi Quercy.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

AIDES AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2020/2026, tels que définis lors du vote des orientations budgétaires le 9 mars 2020.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par la commune bourg-centre de Monclar-de-Quercy, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des **aides en faveur des bâtiments communaux**, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de **l'entretien et de la création de bâtiments communaux** (avec, par exemple, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la réhabilitation énergétique...). Citons aussi les **aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires**, avec l'intégration lors du vote des orientations budgétaires de nouvelles opérations éligibles comme les tiers-lieux associatifs et sociaux. Mentionnons enfin les **aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements** telles que les crèches, les haltes garderies.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoit aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des **aménagement de villages et la valorisation des centres-bourgs** en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la réhabilitation ou l'extension de cimetières, la résorption de l'habitat insalubre permettant aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs distincts ainsi que la création d'aires de covoiturage.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le **maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques** qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la **structuration des thématiques touristiques majeures** identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites. Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la **qualification et à**

la mise en réseau des **Offices de Tourisme** par le financement des outils numériques et les sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par **l'aide à la conservation des monuments historiques classés** n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la **restauration du patrimoine architectural et culturel**. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux **d'aide en faveur de la culture**.

Le département aide en outre les **investissements dans les écoles publiques et au titre des sports**, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

En matière de santé, le département de Tarn-et-Garonne peut cofinancer la création, la réhabilitation ou l'extension de **maisons de santé pluridisciplinaire** labellisées par l'Agence de santé. De même, le département cofinance **les hébergements collectifs pour les internes en médecine générale et autres stagiaires en santé**.

Dans le domaine de l'environnement, il finance les opérations d'investissement et l'entretien des espaces naturels sensibles, à la condition qu'ils soient inscrits dans un plan de gestion pluriannuel du site.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des **frais d'animation et d'ingénierie territoriale**, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de **25% maximum du coût HT des dépenses**.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée ;
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi **aider à la conduite d'études** liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de **15% des coûts externes**.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le Département de Tarn-et-Garonne a décidé lors du vote de la Décision Modificative du 19 octobre 2016 de créer une **régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique** dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 40 000 habitants – décret du 14 juin 2019) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale) ;

- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE AVEC LES COMMUNES

La commune peut contractualiser avec le Département pour tout ou partie du programme d'actions identifiés dans le contrat bourg-centre. Dans le cadre de ce contrat d'équipement, la commune s'engage à réaliser le programme d'investissement dans les 5 ans et le Département à procéder au versement par tiers de la subvention avec une avance d'un tiers à la signature du contrat. La commune pourra réviser son programme par le biais de deux avenants au maximum sur la durée initiale du contrat. Au-delà de ces deux avenants et pour tout financement de nouvelles opérations non prévues au contrat d'équipement, la commune devra solder son contrat d'équipement en cours pour pouvoir bénéficier à nouveau d'un financement départemental.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de Quercy-Vert Aveyron

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale incluant les deux bourgs-centres de Nègrepélisse et Monclar-de-Quercy, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) est associée à ces deux communes depuis le lancement de la démarche Bourgs Centre Occitanie sur son territoire.

En outre, la CCQVA apportera son soutien technique et/ou financier à la réalisation de cette stratégie de développement, et pourra assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions. La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre du contrat bourg-centre. Parmi celles-ci, on retiendra plus particulièrement les suivantes en lien direct avec les fiches-actions déclinées dans le contrat bourg-centre de Monclar-de-Quercy :

Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace

- Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère du Pays Midi Quercy (protection et mise en valeur des paysages) ;

2 - Actions de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Recenser les besoins et les enjeux commerciaux à l'échelle du territoire intercommunal (notamment réaliser un inventaire de l'existant, un diagnostic des évolutions des activités commerciales et anticiper les besoins à venir...) ;
- Identifier et formaliser les partenariats pertinents avec les acteurs du développement commercial et orienter les professionnels vers les structures et les dispositifs opportuns à la création, au maintien, au développement et à la sauvegarde de leur activité ;
- Mettre en valeur les activités commerciales existantes par des dispositifs de communication et mettre en place une réflexion sur des dispositifs d'attractivité commerciale innovants.

3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences optionnelles

1- Protection et mise en valeur de l'environnement

- étude, création et entretien des sentiers de randonnée ;
- gestion d'une politique énergétique coordonnée par le Pays Midi-Quercy ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2 - Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en œuvre et financement des opérations programmées de l'habitat (OPAH) ;
- Accompagnement dans les procédures d'aide, d'accès et de gestion de l'habitat ;
- Etude sur l'opportunité de mise en œuvre d'un observatoire sur l'état des habitations du territoire intercommunal.

Compétences facultatives

Mise en œuvre des actions culturelles d'intérêt communautaire, notamment par la gestion du réseau intercommunal de la lecture publique et de l'école des arts plastiques et de musique intercommunale.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy) : élaboration du SCOT PMQ en cours (objectif d'être validé en début 2022).
- de la mission d'animation et suivi de l'OPAH PMQ qu'il exerce pour le compte des 3 EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine du PMQ, dans le cadre d'une convention tripartite avec le CR Occitanie et le CD 82.
- de l'élaboration et la coordination du PCAET PMQ (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé),
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Vert-Aveyron.

Article 11 : Contributions de l'EPF et du CAUE à la mise en œuvre et de valorisation

1. Etablissement Public Foncier Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

2. Le Conseil en Architecture et Urbanisme du Tarn et Garonne

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, des parcours piétonniers et la mise en valeur du patrimoine, le CAUE accompagnera la commune pour l'établissement d'un plan de référence. Le phasage et l'estimation des travaux sera réalisé et le moyen pour les élus de programmer les travaux dans le temps. Pour cela, le CAUE réalisera un cahier des charges, proposera sa participation à la sélection de professionnel et assurera le suivi du plan de référence.

Ce travail de réflexion global portera entre-autre sur :

- La question des paysages et la préservation des points de vue depuis les points hauts et l'intégration des projets en cours, pour minimiser leurs impacts.
 - La question du stationnement, sa capacité et son intégration.
 - La problématique foncière inhérente aux difficultés de stationnement.
 - La question des liaisons douces et sécurisé entre les quartiers périphériques et le centre bourg,
 - La pré-programmation de l'accessibilité des équipements
 - La réhabilitation du bâti patrimonial.
- A défaut de la réalisation du plan de référence le CAUE pourra réaliser une note d'enjeu programmatique dans l'attente de la réalisation de celui-ci.
 - Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
 - Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, un parcours existe prédéfini. Celui-ci sera ponctué de panneau de signalisation historique. Pour cela le CAUE proposera un accompagnement pour le contenu et la forme des panneaux avec les personnes ressources de la commune.
 - Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades, notamment sur les placettes, l'esplanade, les rues.

- Le CAUE apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à la constitution d'un observatoire de la vacance dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.
- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, Le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. L'objectif sera de faire émerger les raisons de la vacance pour mettre en place les outils adéquats.
- Dans le cadre de la lutte du mal logement, le CAUE proposera une note méthodologique sur les îlots pré-repérés et les commerces du centre-ville, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics en projet.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les conditions d'accueil des enfants et de la jeunesse ou bien pour les personnes âgées.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation le CAUE animera auprès des classes présentes dans la commune et en co-construction avec les enseignants volontaires une acculturation de l'appréhension de l'espace, du paysage ...
- Le CAUE assurera une dimension de médiation à la demande des élus sur des thèmes définis préalablement et spatialisés issus du contrat Bourg Centre.

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Monclar-de-Quercy
- la Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron
- le PETR Pays de Midi Quercy
- la Région Occitanie,
- le Département de Tarn-et-Garonne
- les services de l'Etat : exemples :Préfecture, DDT, UDAP
- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- Le CAUE du Tarn et Garonne

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Monclar-de-Quercy.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays Midi-Quercy,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Monsieur Jean-Paul ALBERT, Maire de Monclar de Quercy	Monsieur Morgan TELLIER Président La Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron r	Monsieur Jacques CALMETTES Président du PETR du Pays Midi-Quercy
Madame Sophie LAFENETRE Directrice de L'Etablissement Public Foncier Occitanie		Madame Colette JALAISE Présidente du CAUE de Tarn-et- Garonne
Monsieur Christian ASTRUC Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne		Madame Carole DELGA Présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée